



Stratégie québécoise  
**de l'eau**  
2018-2030

REDDITION  
DE COMPTES ANNUELLE  
DU PLAN D'ACTION 2018-2023  
**2020-2021**

## **Coordination et rédaction**

Cette publication a été réalisée par la Direction de la gestion intégrée de l'eau du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), avec la collaboration de 11 ministères et organismes gouvernementaux. Elle a été produite par la Direction des communications du MELCC.

## **Renseignements**

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information.

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-5974

Formulaire : [www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp](http://www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp)

Internet : [www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

## **Pour obtenir un exemplaire du document :**

Direction de la gestion intégrée de l'eau  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre  
les changements climatiques  
675, boulevard René-Lévesque Est, 8<sup>e</sup> étage, boîte 42  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3885

Ou

Visitez notre site Web : [www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Dépôt légal — 2021  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-90489-2 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec — 2021

## Liste des sigles et des acronymes

CDLC	Comité directeur du lac Champlain
CMI	Commission mixte internationale
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRIF	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MTO	Ministère du Tourisme
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OBV	Organisme de bassin versant
OGAT	Orientations gouvernementales en aménagement du territoire
PDE	Plan directeur de l'eau
PGIR	Plan de gestion intégrée régional du Saint-Laurent
PPASEP	Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable
PAEPRMHH	Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques
PSREE	Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau
ROBVQ	Regroupement des organismes de bassins versants du Québec
SQE	Stratégie québécoise de l'eau
TCR	Table de concertation régionale

# Table des matières

<b>Introduction</b>	6
<b>Résultats</b>	10
Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population	11
Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques	13
Orientation 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau	15
Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau	17
Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau	19
Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau	20
Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau	22
<b>État d'avancement</b>	24
Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population	25
Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques	29
Orientation 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau	35
Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau	39
Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau	43
Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau	46
Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau	50
<b>Budgets</b>	54
<b>Annexe</b>	60

## Introduction

Le 27 juin 2018, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a dévoilé la [Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030](#) ainsi que son Plan d'action 2018-2023.

La Stratégie québécoise de l'eau (SQE) est guidée par sept orientations qui permettront au gouvernement d'assumer son rôle de gardien de l'eau et de mobiliser les acteurs concernés :

- Assurer une eau de qualité pour la population;
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques;
- Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau;
- Miser sur le potentiel économique de l'eau;
- Promouvoir une utilisation durable de l'eau;
- Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau;
- Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau.

La SQE se déploie en plusieurs plans d'action successifs qui viennent définir les mesures spécifiques à mettre en œuvre. Ainsi, le premier plan, soit [Plan d'action 2018-2023](#), prévoit 63 mesures assorties d'investissements de plus de 550 M\$. L'ensemble de ces mesures est porté par 11 ministères et organismes gouvernementaux.

Le MELCC est responsable, en collaboration avec les nombreux partenaires concernés, de la coordination et du suivi de la Stratégie et de son plan d'action. Le MELCC s'est associé à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour le développement et le suivi d'indicateurs associés aux neuf cibles stratégiques de la SQE qui couvrent la période 2018 à 2030. Ainsi, l'ISQ a le mandat de recueillir, de produire et de diffuser l'information relative aux résultats de ces cibles stratégiques. Les résultats des neuf cibles stratégiques peuvent être consultés à partir de la [vitrine des indicateurs de la Stratégie québécoise de l'eau](#) du site Web de l'ISQ ou dans le tableau récapitulatif présenté en annexe du présent rapport.

Le MELCC a, quant à lui, le mandat de suivre et d'évaluer le Plan d'action 2018-2023. En ce sens, chaque année, un état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action est publié pour dresser le bilan des résultats obtenus durant l'année précédente. En novembre 2019 et en novembre 2020, après presque deux ans de réalisation, le MELCC publiait respectivement le [Bilan 2018-2019](#) et le [Bilan 2019-2020](#) du plan d'action de la SQE. Encore cette année, le MELCC a le plaisir de présenter le Bilan 2020-2021 du Plan d'action 2018-2023 de la SQE. Ce rapport comporte trois sections.

1. La première section présente les résultats des 19 mesures phares du plan d'action à l'aide d'indicateurs et de cibles spécifiques. Ces 19 mesures ont été retenues, parce qu'elles contribuent directement à l'atteinte d'au moins une des neuf cibles stratégiques de la SQE. Il s'agit des mesures suivantes :

- Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (mesure 1.1.1);

- Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau potable par les municipalités du Québec (mesure 1.2.4);
  - Moderniser la gestion des eaux usées municipales et résidentielles (mesure 1.3.1), sous-mesure Accroître le contrôle des rejets d'eaux usées non traités dans l'environnement;
  - Soutenir le milieu municipal dans la conservation et la restauration des milieux aquatiques (mesure 2.1.1);
  - Protéger les milieux aquatiques sur les territoires forestiers du domaine de l'État (mesure 2.1.4);
  - Cartographier les zones de vulnérabilité aux inondations et à l'érosion des berges et des côtes du Saint-Laurent (mesure 3.2.1);
  - Produire une nouvelle cartographie des zones inondables dans un contexte de changements climatiques (mesure 3.2.2);
  - Actualiser la cartographie des zones inondables de huit secteurs particulièrement vulnérables aux inondations (mesure 3.2.3);
  - Mettre en œuvre le Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022 (mesure 4.1.2);
  - Mettre en œuvre le volet tourisme de la Stratégie maritime (mesure 4.4.1);
  - Adopter la poursuite de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable sur l'horizon 2019-2025 (mesure 5.1.2);
  - Bonifier les connaissances générales sur l'eau des lacs et des rivières et sur les eaux souterraines (mesure 6.1.1), sous-mesure Bonifier les connaissances sur les eaux souterraines;
  - Assurer le déploiement du Portail des connaissances sur l'eau (mesure 6.2.2);
  - Acquérir et transférer des connaissances scientifiques sur le milieu marin grâce au projet Odyssée Saint-Laurent (mesure 6.2.3);
  - Développer et améliorer les outils pour soutenir la prise de décisions et pour suivre la situation lors d'inondations (mesure 6.2.5);
  - Étendre la gestion intégrée de l'eau (mesure 7.1.1), sous-mesure Compléter la mise sur pied des Tables de concertation régionales (TCR);
  - Améliorer le soutien aux organismes de bassins versants et le suivi de la gestion intégrée des ressources en eau (mesure 7.1.2), sous-mesure Mettre en place un mécanisme intégré de suivi de la gestion intégrée des ressources en eau;
  - Appuyer la concertation Québec-Vermont-New York pour la gestion intégrée du lac Champlain, du lac Memphrémagog et de la rivière Richelieu (mesure 7.2.1);
  - Élaborer des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire consacrées à la gestion intégrée des ressources en eau (mesure 7.3.3).
2. La seconde section montre l'état d'avancement annuel du taux de réalisation des livrables pour chacun des objectifs du plan d'action. Pour établir le taux de réalisation des livrables, nous avons attribué une cote variant de 0 à 1 à chacun des livrables. La cote de 0 est attribuée aux livrables non réalisés, tandis que la cote de 1 est donnée

aux livrables réalisés. Pour les livrables en cours de réalisation, une cote de 0,5 est attribuée. Finalement, les livrables réalisés en continu se voient attribuer une cote égale pour chacune des années couvertes par la mesure. Par exemple, un livrable qui se déroule en continu sur cinq ans, soit tout au long de la période 2018-2023, a une cote de 0,2 par année. La cote en continu est ajustée en fonction du nombre d'années sur lesquelles se déroule le livrable. La sommation de ces livrables a ensuite été divisée par le total des livrables identifiés pour l'atteinte de l'objectif.

3. La troisième et dernière section du rapport fait état de l'utilisation des budgets prévus, c'est-à-dire des dépenses réelles effectuées au cours de l'année financière 2020-2021 par rapport aux budgets 2018-2023, pour chacun des objectifs du plan d'action.

Lors de cette troisième année de mise en œuvre de la SQE, le MELCC et ses partenaires ont poursuivi le déploiement des différentes mesures du plan d'action. Par ailleurs, certains projets qui ne duraient que trois ans ont pris fin en 2020-2021. De façon plus précise, voici quelques réalisations de la dernière année :

- Réalisation d'une revue de littérature à deux volets dans le cadre du projet de développement d'une plateforme d'aide à la lutte contre l'érosion hydrique;
- Réalisation d'un portrait intégré de la qualité des eaux souterraines du Québec méridional en appui au renforcement de la protection des puits individuels et de la santé de la population;
- Atteinte de la cible gouvernementale de protection de 17 % du territoire terrestre et d'eau douce du Québec;
- Tenue d'un premier atelier régional sur l'importance de la gestion durable des eaux pluviales par webconférence;
- Création du Forum d'action sur l'eau en remplacement du Conseil québécois de l'eau;
- Réalisation de trois appels à projets dans le cadre du Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre;
- Réalisation d'un appel à projets dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source;
- Tenue d'un appel à projets dans le cadre du volet Station de nettoyage du programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative;
- Tenue de deux appels à projets dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau;
- Fin, au 31 mars 2021, du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique, issu du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 – Un itinéraire vers la croissance.

Ainsi, du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, 73 livrables ont été réalisés, 30 étaient en cours de réalisation et 71 étaient réalisés de façon continue, sur un total de 448 livrables, ce qui représente un pourcentage global d'avancement annuel de 20 %. À noter que le nombre de livrables a encore augmenté au cours de l'année 2020-2021. En effet, certaines mesures

du plan d'action, notamment celles qui ont débuté en 2019-2020, se sont davantage précisées durant cette troisième année de mise en œuvre, ce qui a contribué à l'augmentation des livrables pour l'année en cours et les deux années à venir. Cela a également entraîné une mise à jour du taux d'avancement des livrables de 2018-2019 et de 2019-2020 présenté dans les graphiques de la section « État d'avancement » de ce rapport ainsi que le pourcentage d'avancement global pour ces périodes. De fait, en 2018-2019 et en 2019-2020, le pourcentage global d'avancement annuel est de 19 % et de 20 % respectivement contrairement à ce qui a été diffusé dans les bilans 2018-2019 et 2019-2020. Également, lors de cet exercice de mise à jour, le calcul des cotes pour les livrables qui demeurent en cours et ceux qui passent du statut en cours à réalisé a été revue pour ne pas surestimer l'avancement de ces livrables. De fait, cela a été pris en comptes dans les nouveaux calculs du taux d'avancement des livrables de 2018-2019 et de, 2019-2020 présenté dans les graphiques de la section « État d'avancement » du présent rapport.

À la suite de trois années de mise en œuvre du Plan d'action 2018-2023 de la SQE, le pourcentage d'avancement global est de 59 %. Plus précisément, sur les 448 livrables de la SQE, 193 livrables ont été réalisés, 64 sont en cours de réalisation et 71 sont réalisés de façon continue. Pour sa part, le pourcentage d'utilisation des budgets est de 50 %.

# Résultats



## Assurer une eau de qualité pour la population



### Cibles stratégiques

À l'horizon 2030, toutes les municipalités du Québec méridional ont accès à une eau potable de qualité qui respecte les plus hauts standards.

À l'horizon 2030, plus de 90 % des municipalités sont conformes aux standards de traitement des eaux usées.

**Objectif 1** : Protéger les sources d'eau potable des communautés.

**Objectif 2** : Assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante.

**Objectif 3** : Poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l'amélioration des pratiques sur l'ensemble du territoire.

**Objectif 4** : Poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation de l'industrie.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b>MELCC (1.1.1)</b>	Pourcentage des municipalités ayant complété l'étude de vulnérabilité de leur source d'alimentation en eau potable.	À l'horizon 2023, 80 % des municipalités ayant bénéficié d'une aide financière par le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) ont complété leur rapport d'analyse de la vulnérabilité dans les délais prescrits par le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (1 <sup>er</sup> avril 2021).	Au cours de l'année financière 2020-2021, 66 % des municipalités qui ont reçu une aide financière dans le cadre du PPASEP ont complété un rapport d'analyse de vulnérabilité et l'ont remis au ministre.	Depuis l'année 2018-2019, 69 % des municipalités qui ont participé au volet 1 du PPASEP ont remis leur rapport d'analyse de vulnérabilité.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b>MELCC (1.2.4)</b>	Nombre de réseaux municipaux dont la problématique d'accès à l'eau potable a été résolue par l'implantation de solutions alternatives.	À l'horizon 2023, des solutions alternatives ont été mises en place dans au moins cinq réseaux municipaux ou non municipaux, un bilan sur la performance de ces solutions a été réalisé et des perspectives sur les autres cas identifiés sont établies.	L'atteinte de l'indicateur pourra être vérifiée en 2023 seulement.	L'atteinte de l'indicateur pourra être vérifiée en 2023 seulement.
<b>MELCC (1.3.1)</b>	Nombre d'attestations d'assainissement municipales délivrées.	À l'horizon 2023, le MELCC a délivré 375 attestations d'assainissement municipales (AAM).	Ce sont 35 AAM qui ont été délivrées en 2020-2021.	Les résultats cumulatifs sont établis à 35 AAM, car la préparation des AAM a débutée à l'hiver 2020 et aucune AAM n'a été délivrée en 2019-2020 ni en 2018-2019.



## Protéger et restaurer les milieux aquatiques

### Cible stratégique

À l'horizon 2030, il n'y a eu aucune perte nette de milieux humides et hydriques au Québec depuis l'adoption de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* en 2017.

**Objectif 1 :** Conserver et restaurer les milieux aquatiques.

**Objectif 2 :** Protéger les espèces en situation précaire.

**Objectif 3 :** Accroître la superficie du réseau d'aires protégées aquatiques.

**Objectif 4 :** Favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b>MELCC</b> <b>(2.1.1)</b>	Nombre de MRC ayant complété et soumis leur plan régional des milieux humides et hydriques.	À l'horizon 2023, toutes les municipalités régionales de comté (MRC) du Québec ont soumis leur projet de plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).	Aucune MRC n'a soumis de projet de PRMHH en 2020-2021. Elles ont jusqu'au 16 juin 2022 pour en déposer un.	Les résultats cumulatifs sont établis à 0, car aucune municipalité n'a déposé de projet de PRMHH jusqu'à maintenant.
<b>MFFP</b> <b>(2.1.4)</b>	Taux de conformité des activités d'aménagement forestier aux dispositions du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État et à la <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i> concernant la protection de l'eau et des milieux aquatiques et humides.	À l'horizon 2023, une amélioration constante du taux de conformité aux normes de protection de l'eau et des milieux aquatiques et humides est constatée au cours de la période 2018-2023.	Les résultats sont toujours disponibles pour l'année précédente seulement. Ainsi, pour la période 2019-2020, la conformité globale est de 94 %.	Le taux de conformité des activités d'aménagement forestier pour 2018-2019 et 2019-2020 est de 93,5 %. Les résultats sont toujours disponibles pour l'année précédente seulement.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b><i>MFFP (2.1.4)</i></b>	Prise en compte des enjeux relatifs aux milieux humides et riverains dans la planification de l'aménagement forestier.	À l'horizon 2023, les aménagistes locaux ont spécifié et documenté des objectifs à atteindre et ont identifié des solutions pour répondre adéquatement aux enjeux identifiés.	Le résultat est mesuré de façon quinquennale, et les dernières données sont de 2013-2018. Les premiers résultats seront donc disponibles en 2023 et non en 2020 comme indiqué dans le Bilan 2018-2019.	La reddition de comptes se fera en 2023 à partir du bilan quinquennal 2018-2023.



## Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau

### Cible stratégique

À l'horizon 2030, toutes les municipalités québécoises ont déterminé leurs vulnérabilités et sont préparées à faire face aux sinistres naturels liés à l'eau.

**Objectif 1 :** Renforcer l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau.

**Objectif 2 :** Améliorer les outils de prévision et de prévention des risques liés à l'eau.

**Objectif 3 :** Moderniser la gestion des barrages.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b>MELCC (3.2.1)</b>	Nombre de TCR et de MRC côtières possédant une cartographie de leurs zones de vulnérabilité aux inondations et à l'érosion.	À l'horizon 2023, faire en sorte que les quatre Tables de concertation régionales (TCR) composant le volet « fluvial » et les 24 MRC composant le volet « maritime » disposeront des outils nécessaires à leur démarche d'adaptation à l'érosion et à l'inondation le long du Saint-Laurent.	Selon l'échéancier, les premiers résultats annuels seront disponibles à compter de 2022-2023 <sup>1</sup> .	Aucun résultat cumulatif pour le moment. Selon l'échéancier, les premiers résultats seront disponibles à compter de 2022-2023.
<b>MELCC (3.2.2)</b>	Nombre de municipalités possédant une cartographie des zones inondables établie en fonction des changements climatiques.	À l'horizon 2023, 250 municipalités ont à leur disposition l'information produite dans le cadre du projet INFO-Crue.	Selon l'échéancier, les premiers résultats annuels seront disponibles à compter de 2022-2023 <sup>2</sup> .	Aucun résultat cumulatif pour le moment. Selon l'échéancier, les premiers résultats seront disponibles à compter de 2022-2023.

<sup>1</sup> L'échéance pour l'obtention des premiers résultats été modifiée par les autorités concernées pour passer de 2021 à 2022-2023.

<sup>2</sup> L'échéance pour l'obtention des premiers résultats été modifiée par les autorités concernées pour passer de 2021 à 2022-2023.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b>MAMH (3.2.3)</b>	Proportion des municipalités pour lesquelles la nouvelle cartographie des zones inondables découlant des huit conventions d'aide financière est en vigueur.	À l'horizon 2023, les nouvelles cartes des zones inondables produites pour les huit secteurs vulnérables sont en vigueur sur le territoire des municipalités concernées (100 % des 171) <sup>3</sup> .	Aucune nouvelle cartographie n'est applicable pour les municipalités visées par les conventions d'aide financière en 2020-2021. Les organismes municipaux ont été invités à reporter l'intégration de leurs travaux de cartographie à leurs outils de planification afin de tenir compte des changements proposés par le Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations et de la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (PL-67) en mars 2021.	Les résultats cumulatifs sont établis à 8 %, soit 13 municipalités visées par des conventions d'aide financière, car aucune nouvelle cartographie n'est applicable en 2020-2021.

<sup>3</sup> La cible et l'indicateur ont été modifiés à la suite de la publication du Plan de protection du territoire face aux inondations en avril 2020 et de l'adoption de la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (PL-67) en mars 2021.



## Miser sur le potentiel économique de l'eau

### Cible stratégique

À l'horizon 2030, la part du secteur de l'eau dans l'économie québécoise s'est accrue.

**Objectif 1** : Développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau.

**Objectif 2** : Encourager l'application des meilleures normes environnementales au transport maritime commercial.

**Objectif 3** : Soutenir le développement des technologies liées à l'eau.

**Objectif 4** : Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b>MFFP</b> <b>(4.1.2)</b>	Nombre d'organismes financés et de rivières pour lesquels le MFFP finance des activités de dénombrement de saumons annuellement.	À l'horizon 2023, le MFFP assure le financement du dénombrement de saumons dans plus de 25 rivières.	En 2020-2021, 24 organismes ont été financés et ont dénombré les saumons dans 31 rivières <sup>4</sup> .	Jusqu'à maintenant, 25 organismes ont été financés pour dénombrer les saumons dans 32 rivières.
<b>MFFP</b> <b>(4.1.2)</b>	Nombre de jours-pêche au saumon effectués annuellement au Québec.	À l'horizon 2023, les activités de promotion de la pêche au saumon permettent de consolider le nombre de jours-pêche.	En 2020-2021, 67 809 jours-pêche au saumon ont été effectués.	Le nombre de jours-pêche s'est maintenu entre 64 000 et 70 000 pour les trois années. Ainsi, leur cumul s'élève à 201 329 jours-pêche.

<sup>4</sup> Une erreur s'est glissée en 2018-2019 quant aux résultats annuels de cet indicateur. En effet, comme certains organismes dénombrent les saumons dans plus d'une rivière, les 23 organismes financés en 2018-2019 ont dénombré les saumons dans 29 rivières et non dans 23 rivières, comme énoncé dans le Bilan 2018-2019 du Plan d'action 2018-2023 de la SQE.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b><i>MTO (4.4.1)</i></b>	Investissements générés par les projets financés dans le cadre du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT – volet 4).	À l'horizon 2020, un minimum de 90 M\$ d'investissements aura été généré dans l'industrie touristique québécoise par l'entremise du programme lié à la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique (SMVSLT).	En 2020-2021, les investissements générés dans l'industrie touristique québécoise par l'entremise du programme s'élèvent à 8 721 339 \$.	Les résultats cumulatifs s'élèvent à 96 752 441 \$ d'investissements depuis 2015. Le programme a pris fin le 31 mars 2021. La cible a donc été dépassée.



## Promouvoir une utilisation durable de l'eau

### Cible stratégique

À l'horizon 2025, le Québec a réduit sa quantité d'eau potable distribuée par personne de 20 % par rapport à 2015.

**Objectif 1 :** Encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable d'eau.

**Objectif 2 :** Promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b>MAMH (5.1.2)</b>	Quantité d'eau distribuée par personne, par jour.	Au bilan 2021 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025, publié en 2023, la quantité d'eau distribuée par personne par jour par rapport à 2015 aura été réduite de 12,0 % <sup>5</sup> .	Les résultats sont toujours disponibles pour l'année précédente seulement. Ainsi, en 2019, la quantité d'eau distribuée par personne par jour a été réduite de 8,4 % par rapport à 2015.	Les résultats cumulatifs sont établis à -8,4 % par rapport à 2015.

<sup>5</sup> La cible spécifique de la mesure 5.1.2, Adopter la poursuite de la Stratégie québécoise de l'eau potable sur l'horizon 2018-2025, a été ajustée conformément à la révision des cibles inscrites dans le plan stratégique du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).



## Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau

### Cible stratégique

À l'horizon 2030, les acteurs de l'eau ont un plus grand accès aux connaissances et aux outils d'aide à la décision.

**Objectif 1 :** Poursuivre et consolider l'acquisition des connaissances essentielles à la protection et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, y compris pour la coopération intergouvernementale et internationale.

**Objectif 2 :** Concevoir des outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances.

**Objectif 3 :** Consolider la recherche et le partage d'expertise dans le domaine de l'eau.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b>MELCC (6.1.1)</b>	Pourcentage du territoire municipalisé du Québec méridional couvert par un projet PACES.	À l'horizon 2023, 90 % du territoire méridional municipalisé du Québec aura été couvert par un projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES).	En 2015, 75 % du territoire avait déjà été couvert par trois vagues de projets dans le cadre du PACES. Selon l'échéancier, les prochains résultats annuels seront disponibles en 2022, car les projets ont démarré en 2018 et sont d'une durée de quatre ans.	Aucun résultat cumulatif pour le moment.
<b>MELCC (6.2.2)</b>	Taux d'adhésion au Portail des connaissances sur l'eau par les principaux acteurs de l'eau.	À l'horizon 2023, l'ensemble de la clientèle cible est abonné au Portail des connaissances sur l'eau (PCE).	En 2020-2021, le taux d'adhésion au PCE est de 22,1 %.	Les résultats cumulatifs du taux d'adhésion au PCE sont de 42 %.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b>MEI (6.2.3)</b>	État de réalisation et d'opérationnalisation de la base de données centralisée sur le système Saint-Laurent.	À l'horizon 2023, une base de données centralisée est mise en place dans le but de regrouper les connaissances sur le système Saint-Laurent et d'en favoriser l'accès.	L'état de réalisation et d'opérationnalisation de la base de données centralisée est à 35 %.	Le pourcentage d'opérationnalisation cumulatif de la base de données centralisée est à 50 %.
<b>MEI (6.2.3)</b>	État de réalisation et d'opérationnalisation de la plateforme technologique collaborative visant la recherche et l'innovation dans le domaine maritime.	À l'horizon 2023, une plateforme technologique collaborative en lien avec les projets de recherche et d'innovation dans le domaine maritime est mise en place.	L'état de réalisation et d'opérationnalisation de la plateforme technologique est à 35 %.	Le pourcentage d'opérationnalisation cumulatif de la plateforme technologique est à 45 %.
<b>MSP (6.2.5)</b>	Pourcentage des bassins versants sur lesquels les connaissances relatives aux inondations ont été améliorées et sont diffusées sur le portail gouvernemental Vigilance.	À l'horizon 2023, par l'entremise du portail gouvernemental Vigilance, on possède des connaissances accrues sur les risques d'inondation pour les infrastructures de 100 % des bassins versants du Québec méridional pour lesquels il existe un modèle numérique de terrain.	Selon l'échéancier, les premiers résultats annuels seront disponibles à compter de 2021-2022.	Aucun résultat cumulatif pour le moment.



## Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau

### Cibles stratégiques

À l'horizon 2030, toutes les MRC tiennent compte des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée régionaux dans leurs outils de planification du territoire.

À l'horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.

**Objectif 1 :** Consolider la gestion des ressources en eau au Québec.

**Objectif 2 :** Poursuivre et renforcer la coopération intergouvernementale et internationale afin de promouvoir les intérêts du Québec et favoriser la gestion intégrée de l'eau.

**Objectif 3 :** Favoriser l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l'eau régionale et par bassins versants.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b>MELCC (7.1.1)</b>	Nombre de nouvelles tables de concertation régionales créées.	À l'horizon 2023, l'ensemble des zones de gestion intégrée de l'eau du Saint-Laurent sont dotées d'une table de concertation régionale (TCR).	Aucune nouvelle TCR pour l'année 2020-2021. Selon le nouvel échéancier intégré à l'Entente Plan d'action Saint-Laurent 2021-2026 renouvelée en mars 2021, les premiers résultats seront disponibles en 2022-2023.	Aucun résultat cumulatif pour le moment.
<b>MELCC (7.1.2)</b>	Degré d'intégration du contenu des PDE et des PGIR dans un outil de gestion centralisé.	À l'horizon 2023, tous les plans directeurs de l'eau (PDE) et les plans de gestion intégrée régionaux du Saint-Laurent (PGIR) sont intégrés dans un outil de gestion centralisé et optimisé.	En décembre 2020, 38 PDE sur 40 étaient intégrés dans un outil de gestion centralisé. L'intégration des PGIR au système n'a pas été réalisée compte tenu du fait qu'ils ne sont pas encore officiellement approuvés par le MELCC.	Les résultats cumulatifs sont de 38 PDE sur 40 et d'aucun PGIR, car les premiers résultats étaient disponibles seulement en 2020-2021.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<b>MELCC</b> <b>(7.2.1)</b>	Pourcentage de participation aux réunions convoquées par la Commission mixte internationale (CMI) et le Comité directeur du lac Champlain (CDLC).	À l'horizon 2023, le Québec a participé à 90 % des réunions tenues par la CMI et le CDLC.	En 2020-2021, le taux de participation aux réunions du CDLC est de 80 %. À l'hiver 2021, la participation aux comités techniques de la CMI n'a pas été maintenue, faute d'une personne-ressource assignée.	Les résultats cumulatifs du taux de participation du Québec aux réunions de la CMI et du CDLC s'élèvent à 88 % pour les trois dernières années.
<b>MELCC</b> <b>(7.2.1)</b>	Renouvellement de l'entente Québec-Vermont sur le phosphore concernant la baie Missisquoi.	À l'horizon 2023, l'entente avec le Vermont sur le phosphore concernant la baie Missisquoi est signée.	Le texte de l'entente Québec-Vermont- sur le phosphore concernant la baie Missisquoi a été signé par les deux parties en 2020-2021. Toutefois, le décret adoptant officiellement l'entente ne l'a pas été en 2020-2021.	L'entente a été signée par les deux parties en 2020-2021. Toutefois, le décret adoptant officiellement l'entente ne l'a pas été en 2020-2021.
<b>MAMH</b> <b>(7.3.3)</b>	L'OGAT – Gestion intégrée des ressources en eau est diffusée dans la Gazette officielle du Québec.	À l'horizon 2023, l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire (OGAT) – Gestion intégrée des ressources en eau est adoptée au Conseil des ministres.	Selon le nouvel échéancier, les résultats seront disponibles à compter de 2023.	Aucun résultat cumulatif pour le moment. Selon le nouvel échéancier, les résultats seront disponibles à compter de 2023.

# État d'avancement

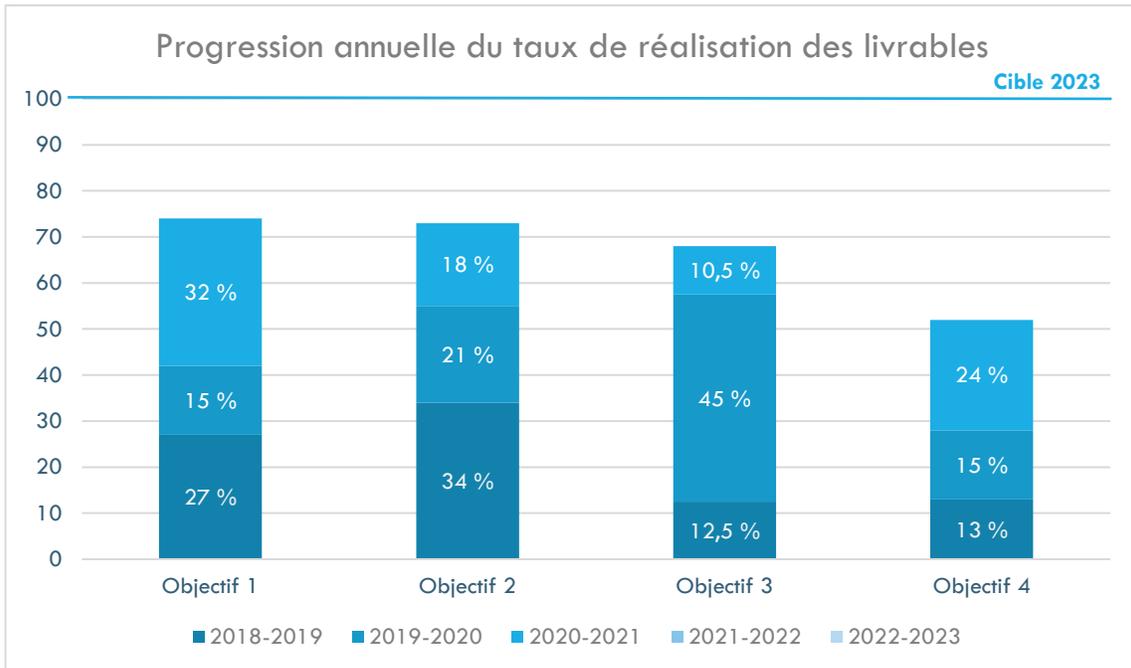
## Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population

**Objectif 1** : Protéger les sources d'eau potable des communautés.

**Objectif 2** : Assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante.

**Objectif 3** : Poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l'amélioration des pratiques sur l'ensemble du territoire.

**Objectif 4** : Poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation de l'industrie.





## Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2020-2021 en lien avec les objectifs de l'orientation 1 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

### Objectif 1 : Protéger les sources d'eau potable des communautés

Les demandes d'aide financière reçues dans le cadre du **Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable** (PPASEP) (mesure 1.1.1) sont analysées en continu. Ainsi, depuis le début du programme en août 2018, 472 municipalités ont reçu une aide financière, ce qui équivaut à plus 19,9 M\$ versés et engagés. Ce sont donc 188 municipalités de plus que l'année dernière qui ont reçu de l'aide financière dans le cadre du [volet 1 du PPASEP](#) en 2020-2021. Rappelons que le PPASEP offre un soutien financier aux municipalités pour l'amélioration de la protection de leurs sources d'approvisionnement en eau potable ainsi que pour indemniser les producteurs agricoles affectés par certaines dispositions de la réglementation en vigueur depuis août 2014.

### Objectif 2 : Assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante

Le territoire de la Nation Crie comprend des ressources hydriques importantes et vulnérables qui sont de plus en plus soumises aux pressions anthropiques. **Le projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines** (mesure 1.2.1) sur le territoire de la Nation Crie d'Eastmain, qui a pour objectif de dresser un portrait exhaustif de la ressource en eaux souterraines de ce territoire, se poursuit. Les travaux de terrain ont été réalisés afin que l'on puisse acquérir les données hydrogéologiques complémentaires aux données existantes compilées lors de la première phase du projet. Ce projet permettra d'outiller les gouvernements locaux et le gouvernement de la Nation Crie pour les aider dans la gestion de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire en assurant l'évaluation et la protection des aquifères et des ressources en eaux souterraines. Enfin, il vise également la formation de personnel hautement qualifié au sein de la Nation Crie et à l'[Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue](#) (UQAT), à travers l'embauche de techniciens et de professionnels et la formation d'étudiants.

Dans le but de sensibiliser les usagers et les exploitants de bassins d'eaux récréatives aux risques pour la santé des baigneurs et d'**améliorer la qualité des eaux récréatives au Québec par la sensibilisation des acteurs concernés** (mesure 1.2.2), [quatre capsules vidéo](#) destinées aux exploitants de piscines ont été produites et sont disponibles sur le site Internet de la [Société de sauvetage](#).



Cela donne suite aux recommandations du projet de l'Institut national de santé publique du Québec ([INSPQ](#)) sur les stratégies et la prévention des risques liés aux eaux récréatives qu'a soutenu financièrement le ministère de la Santé et des Services sociaux ([MSSS](#)).

### **Objectif 3 : Poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l'amélioration des pratiques sur l'ensemble du territoire**

🌊 Le [crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles](#) a été instauré en 2017 pour appuyer financièrement les propriétaires de résidences isolées qui doivent mettre aux normes leurs installations septiques. Ce crédit d'impôt s'adresse aux propriétaires d'une habitation admissible qui feront exécuter des travaux par un entrepreneur qualifié en vertu d'une entente de service conclue après le 31 mars 2017 et avant le 1<sup>er</sup> avril 2022. Ainsi, en 2018, 2 971 bénéficiaires se sont prévalus de ce crédit d'impôt, pour un coût estimé à 6 M\$. À noter que les informations sur ce crédit d'impôt sont disponibles deux ans après l'année financière visée. Ce crédit d'impôt fait partie de la mesure **Moderniser la gestion des eaux usées municipales et résidentielles** (mesure 1.3.1).

### **Objectif 4 : Poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation de l'industrie**

🌊 Une revue de littérature à deux volets a été réalisée par l'[Université Laval](#). Il s'agit de la première phase du **développement d'une plateforme d'aide à la lutte contre l'érosion hydrique** (mesure 1.4.1). Le premier volet de cette revue de littérature a permis de rassembler plusieurs informations liées aux aménagements et aux pratiques culturales anti-érosion dans le monde, à la réglementation applicable en Amérique du Nord, et à la mise en application et à l'efficacité de ces mesures en Amérique du Nord en comparaison avec ceux utilisés au Québec. Le deuxième volet de la revue de littérature, quant à lui, a permis de faire une comparaison des modèles et des algorithmes utilisés pour prédire les pertes de sol, et le transport des sédiments et des contaminants, et de produire une grille de classification des aménagements et des pratiques culturales visant à prévenir ou à diminuer l'érosion hydrique.

🌊 Les entreprises agricoles sont toujours soutenues par le [ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec](#) (MAPAQ) dans le cadre de la [Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021](#) afin qu'elles **adoptent des pratiques visant la réduction de l'usage des pesticides** et des risques qui leur sont associés pour la santé et l'environnement (mesure 1.4.4). La Stratégie se terminant cette année, c'est le [Plan d'agriculture durable 2020-2030](#) qui prend le relais. Plusieurs mesures et actions porteuses y sont prévues pour accélérer l'adoption des meilleures pratiques agroenvironnementales, y compris celles permettant de réduire l'usage et les risques des pesticides.



En 2020-2021, le [programme Prime-Vert](#) a permis à 974 entreprises agricoles de bénéficier d'une aide financière totalisant 4 932 479 \$ pour l'acquisition d'équipements et la mise en place de pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides. De plus, cette même année, 4 349 entreprises agricoles ont reçu des services-conseils en agroenvironnement spécifiques à la gestion intégrée des ennemis des cultures par l'entremise du [Programme services-conseils](#). Le soutien financier pour ces services s'élève à 3 689 882 \$.

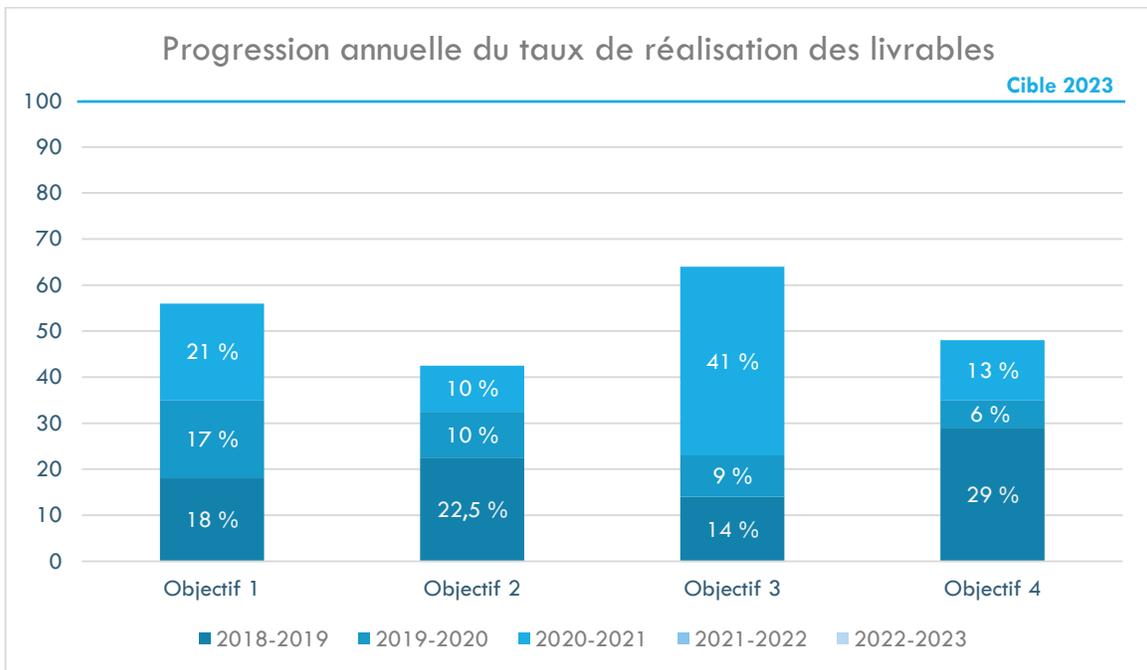
## Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques

**Objectif 1** : Conserver et restaurer les milieux aquatiques.

**Objectif 2** : Protéger les espèces en situation précaire.

**Objectif 3** : Accroître la superficie du réseau d'aires protégées aquatiques.

**Objectif 4** : Favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes.





## Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2020-2021 en lien avec les objectifs de l'orientation 2 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

### Objectif 1 : Conserver et restaurer les milieux aquatiques

👉 Dans le cadre du [Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional de milieux humides et hydriques](#) (PAEPRMHH), qui **soutient le milieu municipal dans la conservation et la restauration des milieux aquatiques** (mesure 2.1.1), le [MELCC](#) assure en continu le traitement des demandes d'aide financière. Ainsi, en 2020-2021, l'octroi de financement a été confirmé à 27 MRC ou territoires équivalents. Depuis le lancement du programme en février 2019, ce sont 101 MRC ou territoires équivalents qui ont reçu une aide financière dans le cadre de ce programme, ce qui correspond à une somme totale de 8 413 300 \$. Parmi ces dernières, 97 ont soumis leur plan de travail au [MELCC](#) comme prévu dans leur convention d'aide financière.

👉 Toujours dans le but de **soutenir le milieu municipal dans la conservation et la restauration des milieux aquatiques** (mesure 2.1.1), une subvention de 600 000 \$ a été octroyée à [Canards Illimités Canada](#) dans une entente sur trois ans, soit de 2020 à 2023, pour poursuivre la cartographie détaillée des milieux humides du Québec habité afin d'appuyer les MRC dans l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH). Cette cartographie fournira aux utilisateurs des données précises sur la localisation, la délimitation, la classification et l'état des milieux humides sur leur territoire ([communiqué](#)).

👉 La première version du Cadre de référence hydrologique du Québec (CRHQ), produit par le Ministère, a été rendue disponible sur [Données Québec](#) en mars 2021. Le CRHQ est un outil cartographique qui regroupe des connaissances structurées sur les écosystèmes aquatiques du territoire québécois en soutien à la prise de décision. Il permettra d'appuyer la réalisation de nombreuses applications et de **soutenir le milieu municipal dans la conservation et la restauration des milieux aquatiques** (mesure 2.1.1), notamment les MRC dans l'élaboration des PRMHH.

👉 Trois appels à projets ont pris fin en 2020-2021 dans le cadre du [Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre](#) (mesure 2.1.2). Ils se sont terminés respectivement le 15 avril 2020, le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et le 15 février 2021. L'analyse des demandes a été achevées pour deux de ces trois appels à projets.



Ainsi, au 31 mars 2021, une somme totale de 4 276 000 \$ a été accordée à 7 organismes et à des entreprises agricoles pour 29 projets d'une valeur totale admissible de 6 517 000 \$. La liste des projets financés est disponible sur le site Web de la [Fondation de la faune du Québec](#) qui administre le programme pour le [MELCC](#). Ce programme est destiné aux organismes du milieu porteurs d'**initiatives de conservation et de restauration de la biodiversité et de la qualité de l'eau de l'écosystème du lac Saint-Pierre**.

## **Objectif 2 : Protéger les espèces en situation précaire**

 Le contexte sanitaire de l'été 2020 n'a pas permis au [MELCC](#) de réaliser lui-même les inventaires planifiés pour valider les observations du [Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec](#) (CDPNQ). Certains ont été reportés à l'été 2021 et d'autres ont été donnés à forfait. De fait, cinq inventaires de terrain ont été réalisés en 2020-2021 par ces contractants et ont permis de mettre à jour les données pour **75 occurrences historiques** réparties dans diverses régions administratives du Québec, soit l'Estrie, la Mauricie—Centre-du-Québec, le Bas-Saint-Laurent, la rivière des Outaouais et la rivière Richelieu. De ce nombre, 37 occurrences historiques ont été retrouvées, ce qui porte le taux de succès de ces efforts de validation à près de 50 %. Les inventaires ont également permis de découvrir de nouvelles occurrences pour trois espèces :

- le souchet à racines rouges;
- l'éléocharide à deux étamines;
- l'arisème dragon.

Rappelons que le CDPNQ recueille, consigne, analyse et diffuse l'information sur les éléments de la biodiversité, en particulier celle sur les éléments et les occurrences les plus importantes sur le plan de la conservation, dont les espèces floristiques et fauniques aquatiques. Ces travaux permettent d'**assurer la conservation des espèces floristiques et fauniques aquatiques et en situation précaire** (mesures 2.2.1 et 2.2.2).

 En 2020-2021, 14 sites de protection de plantes forestières menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EMV), dont 8 sites de protection concernant des populations dépendantes des milieux humides et hydriques, ont été ajoutés à [l'Entente administrative entre le MELCC et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs \(MFFP\) concernant la protection des espèces menacées ou vulnérables de faune et de flore et d'autres éléments de biodiversité dans le territoire forestier du Québec](#) (mesures 2.2.1 et 2.2.2). Avec ces ajouts, le nombre total de **sites floristiques faisant l'objet d'une protection dans le cadre de l'Entente administrative** est de 157 sites. De ce nombre, 100 sites contribuent à protéger l'habitat d'EMV dépendantes des milieux humides et hydriques.



Ce nombre est bien supérieur à celui mentionné l'année dernière, car une espèce supplémentaire a été considérée pour la SQE, soit le calypso d'Amérique, une plante facultative des milieux humides. Il s'agit de l'espèce la plus fréquente dans les sites de protection de l'[Entente](#).

Du côté faunique, ce sont 2 770 sites qui font l'objet d'une protection en vertu de l'[Entente](#), dont 1 566 sites pour les 6 espèces occupant des milieux aquatiques ou humides, soit :

- le garrot d'Islande;
- l'omble chevalier oquassa;
- la salamandre pourpre;
- la salamandre sombre du nord;
- la salamandre à quatre orteils;
- la tortue des bois.

Parmi les 25 espèces floristiques forestières protégées par le [MFFP](#), 4 sont associées à des milieux humides :

- Calypso bulbosa var. americana;
- Cypripedium reginae;
- Valeriana uliginosa;
- Erythranthe geyeri.

À ces sites de protection administrative s'ajoutent six écosystèmes forestiers exceptionnels classés en vertu de la [Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier](#) (LADTF) et touchant des espèces ciblées.

 La réalisation de projets en acquisition de connaissances et en conservation pour les espèces en situation précaire associées aux milieux aquatiques et humides s'est poursuivie en 2020-2021 afin de **protéger les espèces fauniques en situation précaire** (mesure 2.2.2). En voici quelques exemples :

- Les travaux de recherche visant à développer une méthode pour le suivi et la détection par ADN environnemental (ANDe) des salamandres de ruisseaux sont terminés.
- La mise en place du suivi à long terme des aménagements d'étangs de rainette faux-grillon et du suivi de l'hydrologie des étangs de rainette est terminée. Les suivis sont maintenant en continu.
- Des inventaires (réguliers et par ADN) ont eu lieu pour déterminer la répartition et l'état de populations de mulettes et de l'omble chevalier oquassa.



- Plusieurs inventaires ciblant le fouille-roche gris, le bec-de-lièvre et la lamproie du Nord ont été réalisés dans différentes régions du Québec.
- Les analyses de la viabilité et des menaces reliées aux occurrences de poissons et autres espèces du milieu aquatique se sont poursuivies.
- Un nouveau partenariat avec la [Société des traversiers du Québec](#) a été créé pour travailler à l'optimisation des routes maritimes et des opérations dans le but de réduire du minimum les impacts du traversier reliant Charlevoix au Bas-Saint-Laurent. Ces travaux, financés par le [MFFP](#) en collaboration avec la Direction du secrétariat à la stratégie maritime au [ministère des Transports du Québec](#) (MTQ), sont réalisés dans le cadre du programme scientifique chapeauté par l'[Université du Québec en Outaouais](#) visant à caractériser et à atténuer les impacts de la navigation sur les bélugas dans leur habitat estival.

### **Objectif 3 : Accroître la superficie du réseau d'aires protégées aquatiques**

 Le 17 décembre 2020, [le gouvernement du Québec a annoncé avoir atteint la cible de protection de 17 % de son territoire terrestre et d'eau douce](#), comme il s'y était engagé pour **atteindre les objectifs gouvernementaux d'aires protégées et assurer leur pérennité** (mesure 2.3.1). Pour respecter cet engagement, plusieurs nouvelles aires protégées ont été créées tandis que certains territoires existants ont été agrandis. On dénombre 66 réserves de territoires aux fins d'aire protégée, 4 réserves de biodiversité permanente et 2 réserves de biodiversité projetée. Cela s'inscrit dans le cadre de la [Convention sur la diversité biologique](#), pour laquelle les pays membres ont adopté les « [Objectifs d'Aichi](#) » en 2010.

### **Objectif 4 : Favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes**

 Pour **lutter efficacement contre les plantes exotiques envahissantes** (mesure 2.4.1), des projets d'acquisition de connaissances ont été réalisés en 2020-2021. Par exemple :

- Détection précoce de plantes exotiques envahissantes (ex : berce du Caucase, berce commune, myriophylle à épis et châtaigne d'eau) dans des secteurs géographiques ciblés et stratégiques;
- Expérimentation de la lutte par arrachage manuel du stratiote faux-aloès dans la baie de Carillon pour éradiquer la seule population connue au Québec. Ces travaux ont montré que l'arrachage manuel demande beaucoup de main-d'œuvre, mais fonctionne bien avec les petites colonies en début d'invasion. Pour les plus grandes colonies, le recours à de la main-d'œuvre a ses limites. Dans ces cas, la lutte chimique sera peut-être nécessaire si l'éradication de l'espèce est toujours souhaitée.



 **Le programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques ayant été bonifié** (mesure 2.4.3), des actions ont été mises en œuvre pour procéder à de la détection hâtive des espèces aquatiques envahissantes, mettre en place des projets d'acquisition de connaissances, et éduquer et sensibiliser les citoyens. De façon plus concrète :

- La campagne de sensibilisation par les médias sociaux concernant les espèces aquatiques envahissantes a atteint près de 430 000 personnes durant l'année 2020-2021.
- L'équipe du [MFFP](#) a tenu des activités d'éducation sur le terrain, notamment une patrouille nautique sur la rivière Richelieu en collaboration avec [Pêches et Océans Canada](#).
- Le [MFFP](#) a tenu la dernière année de suivi par télémétrie acoustique de la tanche, un poisson envahissant du fleuve Saint-Laurent. Ce suivi permettra de mieux comprendre le comportement de cette espèce pour en raffiner la gestion.
- Les équipes ont poursuivi les activités de détection de la carpe de roseau à l'aide de l'ADNe.

Toutes les actions de lutte prévues sont résumées dans le [Plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes animales](#).

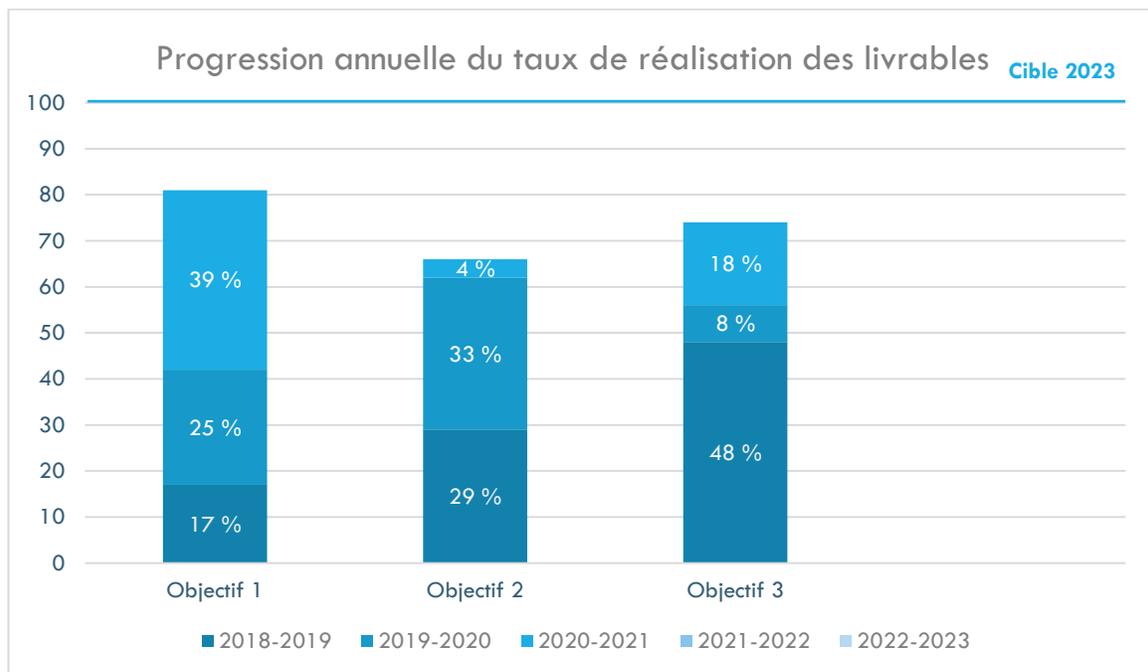


## Orientation 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau

**Objectif 1** : Renforcer l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau.

**Objectif 2** : Améliorer les outils de prévision et de prévention des risques liés à l'eau.

**Objectif 3** : Moderniser la gestion des barrages.





## Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2020-2021 en lien avec les objectifs de l'orientation 3 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

### Objectif 1 : Renforcer l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau

 Dans le but d'**encourager les municipalités à adopter des pratiques favorables à une gestion durable des eaux pluviales** (mesure 3.1.2), un premier atelier régional sur l'importance de la gestion durable des eaux pluviales a eu lieu par webconférence les 14 et 15 octobre 2020. Plus de 100 personnes ont assisté à chacune des deux journées organisées par [Réseau Environnement](#) en collaboration avec le [MELCC](#). Ces journées avaient respectivement pour thématique, [La gestion des eaux pluviales, catalyseur pour une démarche durable holistique](#) et [L'usage des PGO en gestion des eaux pluviales, comment les choisir](#). Deux communautés de pratique ont tenu une rencontre virtuelle d'une demi-journée chacune pour le [Programme d'excellence en gestion des eaux pluviales](#) (PEXGEP) les 11 juin 2020 et 25 février 2021. À la suite de ces rencontres, le partage des expériences et des besoins des municipalités participantes a permis d'orienter les réflexions pour la bonification des outils du programme.

 L'objectif du [Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source](#) (PGDEP) (mesure 3.1.3), géré par le [ministère des Affaires municipales et de l'Habitation](#) (MAMH), est d'améliorer le drainage des eaux pluviales en milieu municipal en favorisant **l'implantation d'infrastructures municipales de gestion durable des eaux de pluie à la source** qui visent la réduction du volume, de la vitesse d'écoulement ou de la charge polluante des eaux de ruissellement tout en soutenant le partage des bonnes pratiques.

Un troisième et dernier appel à projets s'est tenu du 26 juin au 11 septembre 2020 dans le cadre de ce programme. À la suite de ce 3<sup>e</sup> appel à projets, [11 projets](#) ont été retenus dans les villes suivantes :

- Municipalité de Notre-Dame-du-Portage;
- Municipalité de Vallée-Jonction;
- Ville de Neuville;
- Ville de Québec (2);
- Ville de Trois-Rivières;
- Ville de Montréal;



- Ville de Longueuil;
- Ville d’Otterburn Park;
- Ville de Saint-Basile-le-Grand;
- Ville de Nicolet.

Au total, depuis le lancement du programme en août 2018, [27 projets](#) ont été financés dans le cadre du PGDEP.

### Objectif 3 : Moderniser la gestion des barrages

 Les travaux pour **contrer les déficits d’entretien préventif et correctif** (mesure 3.3.1) suivent toujours leur cours. Ainsi, en 2020-2021, le [MELCC](#) a réalisé 5 des 72 projets inscrits dans le plan de rattrapage visant à résorber le déficit d’entretien, ce qui correspond à 7 % des projets. Cela porte le total des projets réalisés inscrits dans le plan de rattrapage à 46 sur les 72 projets, ce qui représente 64 % des projets. Des investissements annuels additionnels de 6,4 M\$ pour les années 2018-2019 à 2022-2023 sont prévus pour la **gestion des barrages publics** dans le [Plan économique du Québec de mars 2018. Un plan de maintenance et un programme d’entretien préventif ont été déployés](#). L’entretien correctif est désormais planifié à la suite des inspections mécaniques et électriques et lorsque des problèmes sont détectés durant l’exploitation des barrages.

 En 2020-2021, 21 demandes ont été déposées et analysées dans le cadre du [Programme d’aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux](#) (PAFMAN), lancé en janvier 2019. Parmi celles-ci, 15 ont été priorisées pour financement, notamment pour des barrages des 13 municipalités suivantes :

- Municipalité d’Adstock;
- Municipalité de Chertsey;
- Village de Grenville;
- Paroisse de Hérouxville;
- Ville de Mont-Tremblant;
- Ville de Nicolet;
- Ville de Prévost;
- Régie d’Aqueduc de Grand Pré;
- Ville de Rimouski;
- Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare;
- Municipalité de Saint-Faustin-du-Lac-Carré;
- Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup;
- Village de Tadoussac.



Rappelons que ce programme permet d'**accroître la sécurité des barrages municipaux** conformément à la [Loi sur la sécurité des barrages](#) et au [Règlement sur la sécurité des barrages](#) de même que de **diminuer les risques associés à la présence des barrages sur le territoire** (mesure 3.3.1).



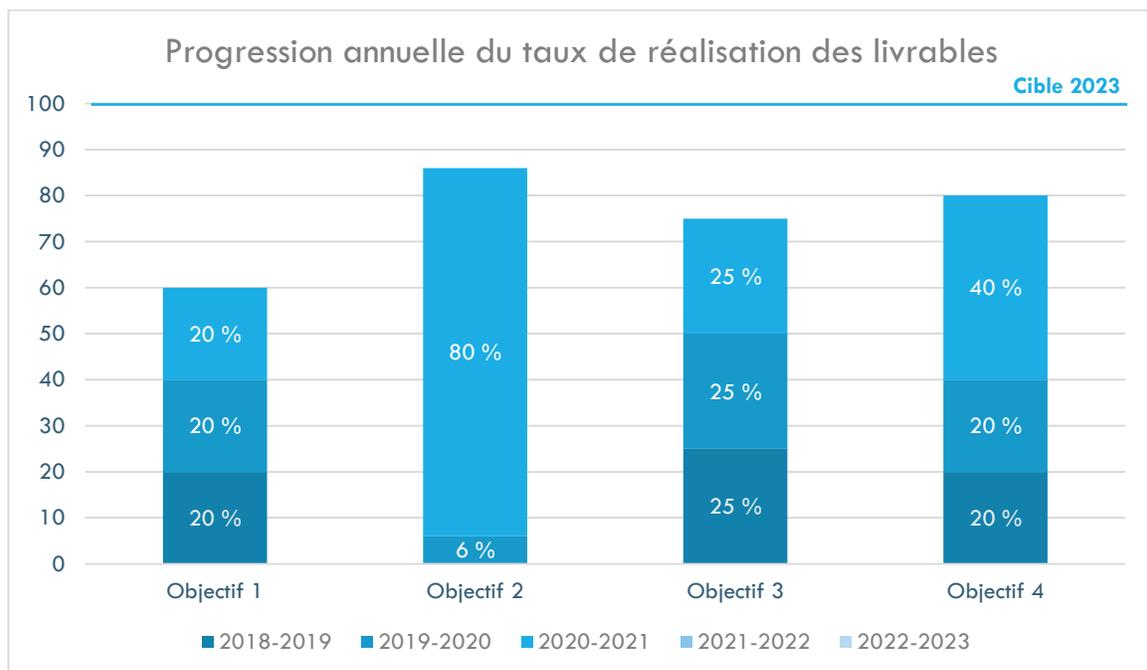
## Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau

**Objectif 1** : Développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau.

**Objectif 2** : Encourager l'application des meilleures normes environnementales au transport maritime commercial.

**Objectif 3** : Soutenir le développement des technologies liées à l'eau.

**Objectif 4** : Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau.





## Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2020-2021 en lien avec les objectifs de l'orientation 4 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

### Objectif 1 : Développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau

🌊 En 2020-2021, plus de 2,3 M\$ ont été investis dans la protection et la gestion de la ressource en saumon, la recherche, l'aménagement d'habitats et d'infrastructures de pêche, ainsi que dans la promotion de l'activité, [volet pêche au saumon du Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2012-2022](#) (mesure 4.1.2) pour lequel le [MFFP](#) a attribué 12 M\$. De plus, selon le bilan de l'exploitation du saumon au Québec, 2020 constitue une année dans la moyenne en matière de vente de permis de pêche au saumon et de fréquentation (jours-pêche), et ce, malgré les contraintes de déplacement associées au contexte sanitaire, principalement pour la clientèle non-résidente.

Le [Programme d'amélioration de l'accessibilité à la pêche au bar rayé](#) du [MFFP](#) a permis de financer un projet à la hauteur de 7 391 \$ en 2020-2021, soit celui de la Municipalité du canton de Hope, pour l'ajout de tables avec toit et d'une passerelle d'accès. Ces aménagements permettent d'augmenter les services offerts aux pêcheurs de bar rayé, et ce, conformément aux objectifs du programme. De plus, le [Programme de soutien à l'industrie de la pêche hivernale](#) a également permis de soutenir neuf entreprises en 2020-2021, pour un montant total de 112 628 \$ en aide financière, dans el but de moderniser les installations (cabanes de pêche) et de renouveler des équipements de pêche. Ces deux programmes découlent du **Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022** (mesure 4.1.2), pour lequel le [MFFP](#) a accordé 4 M\$ au **volet pêche sportive** pour la période 2018 à 2023.

### Objectif 2 : Encourager l'application des meilleures normes environnementales au transport maritime commercial

🌊 Le [Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire en matière de réduction ou d'évitement des émissions de gaz à effet de serre \(GES\)](#) (PETMAF) (mesure 4.2.1) est issu du [Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques](#) et est financé par le Fonds vert. Depuis son lancement en 2013-2014, ce sont 42,9 M\$ qui ont été attribués par le [MTQ](#) à 53 projets.



Rappelons que le budget du programme a été réduit de 5 M\$ en 2019, étant donné ses nombreuses interruptions, ce qui porte son budget à 51,45 M\$ pour les années 2013 à 2020. Le PETMAF a pris fin en 2020-2021. Son renouvellement est présentement en cours. Une enveloppe de 40,1 M\$ est disponible pour ce faire dans le cadre du [Plan pour une économie verte 2030](#).

Le [Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de GES par le développement du transport intermodal](#) (PREGTI) (mesure 4.2.2) est également issu du [Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques](#) et financé par le Fonds vert. Ainsi, depuis son lancement en 2013-2014, le [MTQ](#) a attribué 29,8 M\$ à 31 projets par l'intermédiaire de ce programme. Rappelons que le PREGTI a aussi vu son budget réduit de 30 M\$ en 2019, étant donné ses nombreuses interruptions, ce qui porte son budget à 52 M\$ pour les années 2013 à 2020. Ce programme a pris fin en 2020-2021 et il ne sera pas renouvelé.

### **Objectif 3 : Assurer le développement des technologies liées à l'eau**

En 2020-2021, le [Centre de recherche sur les biotechnologies marines](#) (CRBM) a financé 17 projets, dont :

- Un projet d'identification de propriétés biocides pour différents domaines d'application d'extractibles naturels à base de tannins végétaux effectué par le [Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec](#) (CRIBIQ) et trois entreprises;
- Un projet de plateforme d'évaluation de produits désinfectants contre les biofilms dont les données générées permettront de soutenir un processus d'homologation réglementaire de nouveaux produits par l'industrie, ce projet a été mis en œuvre par le [MAPAQ](#) et trois entreprises;
- Une étude sur l'amélioration des processus des chaînes de transformation par l'utilisation d'outils biotechnologiques pour le crabe des neiges réalisée par le [MAPAQ](#) et deux entreprises.

Rappelons que le [CRBM](#) a pour mission de contribuer à la **croissance de la filière des biotechnologies marines par des activités de recherche** (mesure 4.3.1) et développement scientifique et de transfert industriel, notamment pour le secteur des sciences de la vie.



#### **Objectif 4 : Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau**

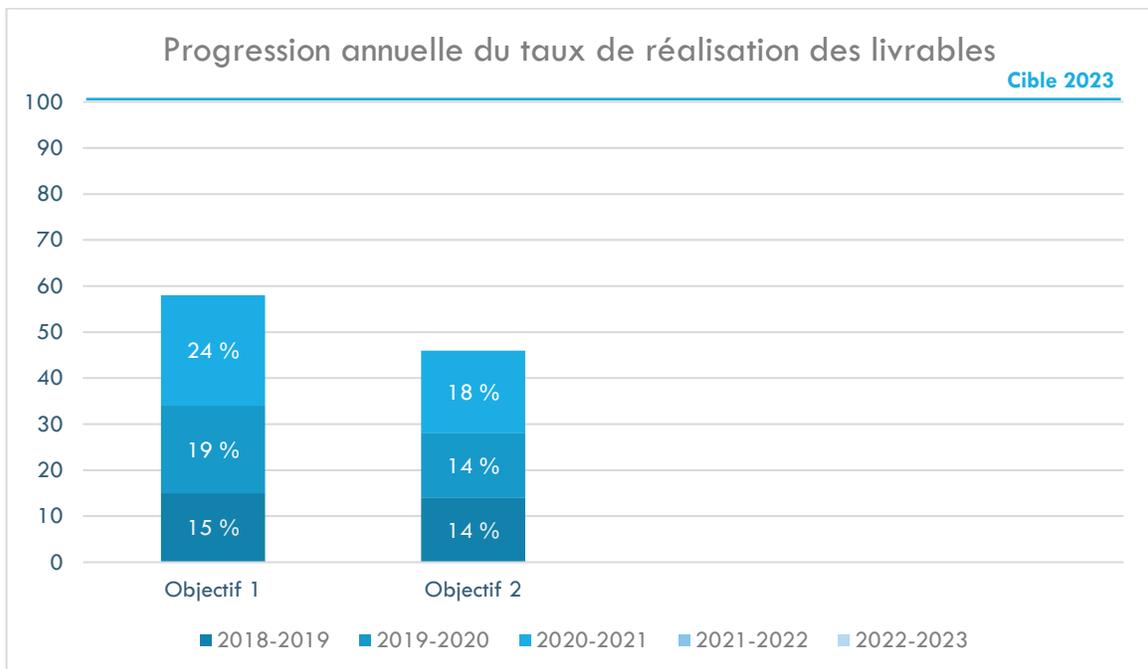
 Un appel à projets s'est déroulé en 2020-2021 dans le cadre du volet Station de nettoyage du [programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative](#) (mesure 4.4.2) du [MFFP](#). Au terme de cet appel à projets, neuf projets ont été retenus, pour un total d'aide financière de 124 666 \$. L'année 2020-2021 a aussi vu la réalisation de 12 projets, soit 8 projets qui ont débuté en 2019-2020 et qui se déroulent sur 2 ans dans le volet Accès au plan d'eau et 4 projets dans le volet Station de nettoyage. Aucun nouveau projet n'a été financé en 2020-2021 dans le cadre du volet Accès aux plans d'eau car, en raison des événements liés à la COVID-19, ce volet a été suspendu pour une période indéterminée. Le programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative a pour objectif principal de **développer et d'améliorer l'accès public aux plans d'eau pour la pratique de la pêche récréative et d'améliorer les infrastructures de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes.**



## Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau

**Objectif 1** : Encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable d'eau.

**Objectif 2** : Promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique.





## Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2020-2021 en lien avec les objectifs de l'orientation 5 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

### Objectif 1 : Encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable d'eau

 Pour une troisième année consécutive, le [Regroupement des organismes de bassins versants du Québec](#) (ROBVQ) a coordonné, en juin 2020, une autre édition du **Mois de l'eau** (mesure 5.1.1). Ainsi, le 4 juin 2020, l'humoriste et comédienne Korine Côté annonçait son association au [Mois de l'eau](#) et à la campagne nationale de **sensibilisation à la protection et à l'utilisation durable de l'eau** (mesure 5.1.4) [Pensez Bleu](#) à titre de porte-parole. Les activités de la campagne se sont déroulées tout au long de l'année pour culminer au mois de juin, Mois de l'eau.

Lors de cette troisième édition du Mois de l'eau, ce sont [138 activités](#) qui ont été réalisées par les organismes de bassins versants (OBV) et les organismes coordonnateurs TCR pour le Saint-Laurent. Pour renforcer les messages de la campagne [Pensez Bleu](#) dans le cadre du Mois de l'eau sans les dédoubler et permettre la diffusion de messages complémentaires, le [ROBVQ](#) a été mise en place la section « [PrOtéger](#) » sur le site Web du [Mois de l'eau](#). De plus, afin de faire écho à ces pages sur ces les médias sociaux, il a également créé une suite de dix visuels à partir de dix messages sélectionnés dans de cette section. Enfin, une publicité et un message audio sur le Mois de l'eau ont été diffusés sur trois plateformes numériques du quotidien *La Presse* et sur les ondes de CKIA respectivement.

 Le [MAMH](#) a poursuivi dès mars 2021, la campagne de sensibilisation [Mon empreinte bleue](#) auprès de la population et des municipalités québécoises. Depuis 2019, elle met à la disposition des municipalités des outils pour faire la promotion de messages porteurs afin d'encourager à économiser l'eau potable à la maison. La campagne a été déployée sur le web et sur les réseaux sociaux. Elle comprend notamment différents [outils de sensibilisation](#), comme des bannières Web et des affiches, pouvant être téléchargés. De plus, les citoyennes et citoyens sont invités à estimer leur consommation résidentielle à l'aide d'un [questionnaire en ligne](#) qui a été bonifié pour évaluer les consommations extérieures des résidences. Cette campagne complète les nombreux efforts de la [Stratégie d'économie d'eau potable 2019-2025](#) (mesure 5.1.2), qui a entre autres pour objectif **la réduction de 20 % de la quantité d'eau distribuée par personne d'ici 2025** par rapport à l'année 2015.



## **Objectif 2 : Promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique**

💧 L'Expérimentation de l'Intervention [VisezEAU](#) dans les écoles se poursuit. Cette expérimentation consiste dans le déploiement, auprès d'un échantillon ciblé de 35 écoles primaires faisant partie des Centres de services scolaires de Portneuf, des Appalaches et des Premières-Seigneuries, d'une approche scolaire et à domicile visant à améliorer l'accès et l'éducation relatifs à l'eau. Ainsi, en 2020-2021, 55 nouvelles fontaines [VisezEAU](#) ont été installées stratégiquement dans les écoles. Rappelons que cette intervention a comme objectif final d'augmenter la consommation d'eau non embouteillée et de diminuer celle des boissons contenant du sucre des enfants des écoles primaires du Québec. Cela s'inscrit dans l'objectif de **promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique en favorisant l'utilisation de fontaines d'eau** (mesure 5.2.1).

💧 À la suite du [premier appel de propositions](#) visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique qui s'est tenu du 11 février au 15 juin 2020, [dix projets](#) ont été retenus pour financement par RECYC-QUÉBEC. Cela représente un total de 875 298 \$ en aide financière. Rappelons que le [MELCC](#) a octroyé une subvention de 1 M\$ à [RECYC-QUÉBEC](#) pour le **déploiement de ce programme de mobilisation pour la réduction de la pollution de l'eau par le plastique** (mesure 5.2.2).

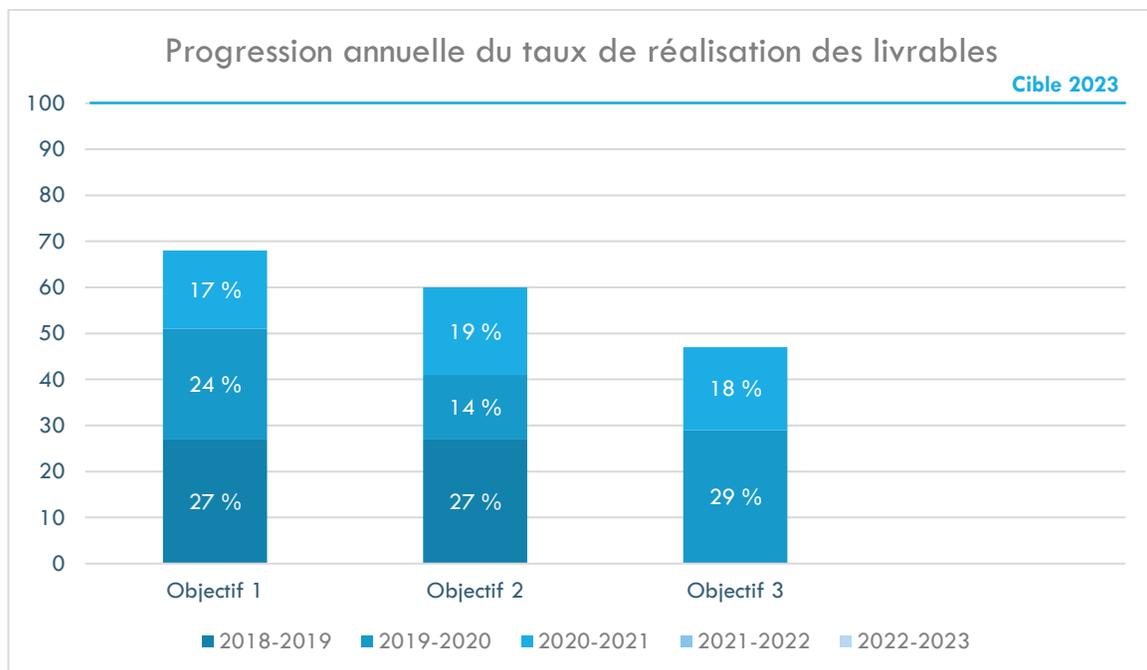


## Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau

**Objectif 1** : Poursuivre et consolider l'acquisition des connaissances essentielles à la protection et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, y compris pour la coopération intergouvernementale et internationale.

**Objectif 2** : Concevoir des outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances.

**Objectif 3** : Consolider la recherche et le partage d'expertise dans le domaine de l'eau.





## Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2020-2021 en lien avec les objectifs de l'orientation 6 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

### **Objectif 1 : Poursuivre et consolider l'acquisition des connaissances essentielles à la protection et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, y compris pour la coopération intergouvernementale et internationale**

 Le [Réseau de surveillance volontaire des lacs](#) (RSVL) est un réseau de suivi extensif de base sur plus de 700 lacs, c'est-à-dire à faible fréquence d'échantillonnage annuel et interannuel avec un nombre réduit de variables. Le RSVL permet d'évaluer l'état trophique des lacs qui en font partie. Afin d'**élargir le Réseau de surveillance volontaire des lacs et de bonifier les connaissances acquises** (mesure 6.1.3), le [MELCC](#) désire mettre en place un réseau de lacs témoins pour le Québec méridional pour compléter le RSVL.

Pour ce faire, les lacs témoins seront échantillonnés tous les ans, une fois par mois de mai à octobre. Plusieurs variables seront mesurées, comprenant des variables physicochimiques (carbone organique dissous, composés azotés, métaux, cations, chlorures, matières en suspension, couleur, chlorophylle, alcalinité, oxygène dissous, conductivité, pH, température et transparence de l'eau) et des variables biologiques (caractérisation du phytoplancton et des plantes aquatiques). Ainsi, en 2020-2021, cinq lacs ont été échantillonnés, soit les lacs Etchemin, Saint-Joseph, Simon, de l'Achigan et Ouimet.

Toute cette information permettra de départager les variations à court terme, lesquelles sont dépendantes de la variabilité normale des conditions hydrologiques et climatiques, des changements à plus long terme, liés à l'occupation du territoire et aux changements climatiques. De plus, la caractérisation limnologique complète permettra d'évaluer plus précisément les changements dans les caractéristiques liés à l'eutrophisation des lacs et de mesurer à long terme les modifications dans les écosystèmes découlant des changements climatiques. Une autre façon d'améliorer les connaissances sur les lacs est l'ajout ponctuel d'analyses de variables d'intérêt comme les cations majeurs aux activités de base du [RSVL](#).

Enfin, un projet de modernisation de la [base de données sur les lacs et les cours d'eau](#) (LCE) a également débuté. Il permettra d'améliorer la qualité des informations qui sont disponibles sur la morphométrie des lacs et d'optimiser leur utilisation.



## **Objectif 2 : Concevoir des outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances**

 Dans le but de **diffuser des connaissances sur les risques liés aux inondations et sur les pratiques à privilégier pour y faire face** (mesure 6.2.4), le [ministère de la Sécurité publique](#) (MSP) a lancé une campagne de sensibilisation nationale en mars 2021 qui porte sur la préparation aux sinistres. Cette campagne s'est terminée en mai 2021. Plusieurs moyens ont été utilisés pour rejoindre le public cible, soit :

- la diffusion de publicités à la radio;
- la diffusion de vidéos commanditées sur Facebook;
- la diffusion de publications sur les médias sociaux du MSP;
- la diffusion d'une page de campagne sur [Québec.ca/inondations](#);
- la diffusion d'une trousse de matériel promotionnel à l'intention des municipalités et des partenaires contenant entre autres les vidéos, des bannières Web et un feuillet d'information sur la préparation aux sinistres;
- la diffusion d'un communiqué de presse annonçant la campagne, qui a comme porte-parole le comédien Patrice Godin;
- des entrevues accordées à différents médias par le porte-parole et la publication de contenus dans les médias sociaux personnels de Patrice Godin.

 Afin de **bonifier la diffusion de connaissances et l'accompagnement des partenaires** (mesure 6.2.6), le [MELCC](#) souhaite créer un outil permettant la caractérisation et la cartographie d'un indice de suivi de l'état de l'écosystème riverain (ISÉÉR) à l'échelle du Québec méridional. Pour ce faire, il devra suivre plusieurs étapes :

- Réaliser une revue de littérature sur les différentes méthodologies utilisant la géomatique;
- Élaborer une méthode intégratrice à partir de l'[indice de qualité de la bande riveraine](#) (IQBR) et des données géospatiales (dont le LiDAR) et en dresser une cartographie pour tout le réseau hydrographique d'un bassin versant type du sud du Québec;
- Créer un outil automatisé permettant de reproduire cette caractérisation et le calcul de l'indice sur d'autres bassins versants;
- Diffuser les résultats dans l'[Atlas de l'eau](#) (API ArcGIS Online, ouvert au public et mis en ligne en décembre 2020).



La revue de littérature a permis de recenser les caractéristiques du territoire qui peuvent influencer la biodiversité à l'intérieur des écosystèmes riverains ainsi que les différents modèles permettant de leur attribuer un indice de qualité. Les tableaux synthèses des indices et métriques permettant d'évaluer l'état de l'écosystème riverain ont également été recensés. Ces travaux ont permis d'orienter la rédaction de la méthodologie pour le développement de l'indice et sa représentation spatiale. La revue de littérature est diffusée sur [ResearchGate](#).

### **Objectif 3 : Consolider la recherche et le partage d'expertise dans le domaine de l'eau**

 **Le Consortium de recherche dédié à l'eau** (mesure 6.3.1) – [Osmoz](#) a réalisé et achevé un exercice de planification stratégique au cours de l'automne 2020 en s'appuyant sur une analyse des environnements internes et externes de l'organisation. La planification stratégique qui en résulte s'articule autour de trois orientations stratégiques qui visent à établir les lignes directrices du Consortium pour les prochaines années, soit :

- le soutien à la recherche;
- la collaboration et la liaison;
- la promotion et le rayonnement.

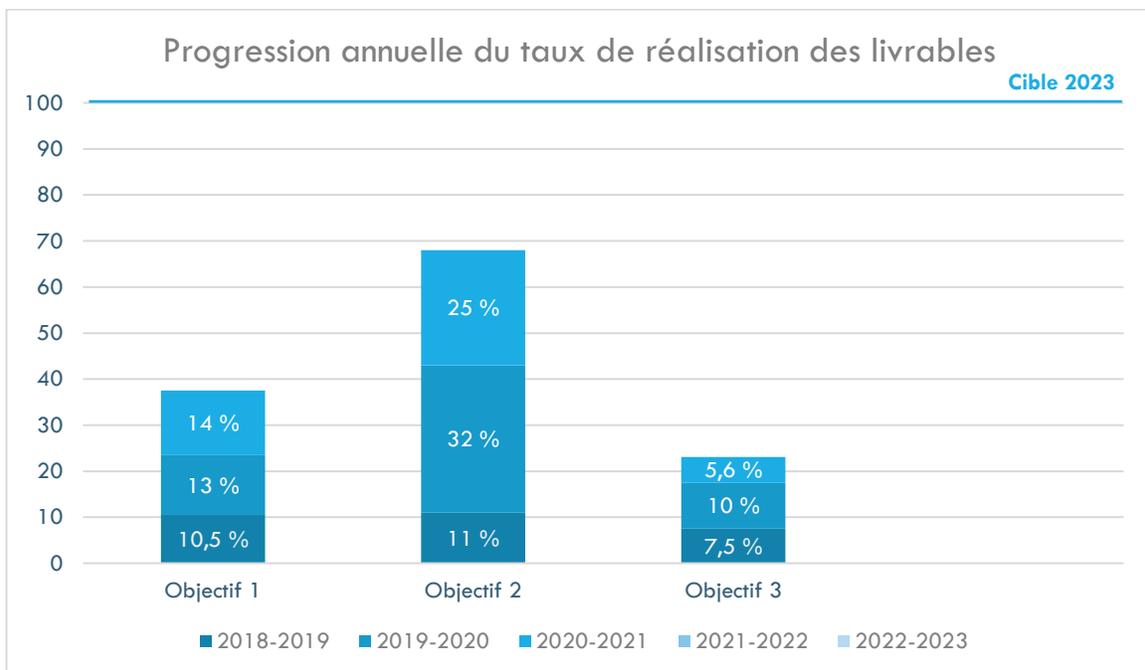
De ces trois orientations découlent plusieurs objectifs qui motiveront les actions menées par [Osmoz](#). [Le plan stratégique 2020 – 2023](#) est disponible dans son intégralité sur le site Web du Consortium. Au cours de l'année 2020-2021, [Osmoz](#) s'est également doté d'un comité de direction qui a tenu deux rencontres. De plus, un plan de communication a été produit dans le but, entre autres, de promouvoir les différentes activités du Consortium. Enfin, [Osmoz](#) a tenu le 26 janvier 2021 un webinaire traitant de sa constitution, de son fonctionnement et de ses rôles. Rappelons que ce consortium a comme mission d'offrir au gouvernement du Québec un accès structuré au milieu de la recherche du domaine de l'eau pour faire progresser les connaissances scientifiques en appui aux meilleures pratiques de gouvernance et de gestion intégrée, et de faciliter l'arrimage entre les besoins de recherche du gouvernement du Québec et les équipes multidisciplinaires de chercheurs et chercheuses pour le développement de connaissances scientifiques applicables et accessibles aux spécialistes du domaine de l'eau, en plus de diffuser les connaissances acquises.

## Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau

**Objectif 1** : Consolider la gestion intégrée des ressources en eau au Québec.

**Objectif 2** : Poursuivre et renforcer la coopération intergouvernementale et internationale afin de promouvoir les intérêts du Québec et favoriser la gestion intégrée de l'eau.

**Objectif 3** : Favoriser l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l'eau régionale et par bassins versants.





## Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2020-2021 en lien avec les objectifs de l'orientation 7 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

### Objectif 1 : Consolider la gestion intégrée des ressources en eau au Québec

 Le 9 décembre 2020, le [MELCC](#) annonçait la **création du Forum d'action sur l'eau en remplacement du Conseil québécois de l'eau** (mesure 7.1.3) Le Forum d'action sur l'eau vise à renforcer la coordination de l'action gouvernementale et à mieux arrimer les priorités du gouvernement avec celles des acteurs locaux et régionaux. Il s'agit d'un lieu de concertation des principaux acteurs de l'eau. Pour ce faire, le [MELCC](#) sera accompagné de cinq autres ministères et de partenaires externes issus de secteurs représentatifs, soit les milieux municipal, environnemental, économique et scientifique, en vue d'assurer l'équilibre et l'efficacité de ses actions. Voici la liste des organismes membres du Forum d'action sur l'eau :

- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAHM);
- le ministère de la Sécurité publique (MSP);
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);
- l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- Ouranos;
- le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, Table de concertation régionale du sud de l'estuaire moyen;
- le Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ);
- Réseau Environnement;
- l'Union des producteurs agricoles (UPA);
- le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);
- le Consortium de recherche dédié à l'eau - Osmoz;
- le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec.



Le Forum d'action sur l'eau se penchera rapidement sur des thématiques particulières relatives aux connaissances sur l'eau et aux problématiques prioritaires des bassins versants. La première rencontre des membres du Forum d'action sur l'eau a eu lieu le 16 mars 2021.

## **Objectif 2 : Poursuivre et renforcer la coopération intergouvernementale et internationale afin de promouvoir les intérêts du Québec et favoriser la gestion intégrée de l'eau**

 Dans le but d'**assurer la présence du Québec au sein des regroupements et forums régionaux touchant la gestion des bassins versants transfrontaliers et du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent** (mesure 7.2.2), le [MELCC](#) a participé à des regroupements et forums régionaux prioritaires ainsi qu'aux organisations à mission technique. Par exemple, à titre de membre du [Conseil régional des ressources en eau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent](#), il a collaboré à la révision des procédures régionales et des processus de consultations pour les demandes de dérogation locale à l'interdiction des dérivations hors du bassin des Grands Lacs. De plus, afin de développer des relations avec tout autre partenaire ou organisation politique, le [ministère des Relations internationales et de la Francophonie](#) (MRIF), en collaboration avec le [MTQ](#), a soutenu financièrement, à la hauteur de 6 500 \$, l'organisation du congrès annuel de l'[Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent](#).

 En 2020-2021, afin d'**intensifier la participation du Québec au sein des forums internationaux, de suivre les travaux des organisations multilatérales et de soutenir la coopération internationale en matière de gestion durable de l'eau** (mesure 7.2.3), le [MRIF](#) a poursuivi la mise en œuvre des programmes suivants :

- [Québec sans frontières](#) (QSF);
- le [Programme québécois de développement international](#) (PQDI);
- le [Programme d'éducation à la citoyenneté mondiale](#) (PECM);
- le [Plan de soutien aux organismes de coopération internationale](#) (PSOCI).

Ces programmes visent à contribuer aux efforts de développement durable des collectivités des pays de l'Afrique francophones, de l'Amérique latine et des Antilles.

Le [MRIF](#), en collaboration avec le [MEI](#) et le [MELCC](#), a également continué le [Programme de coopération climatique internationale](#) (PCCI). Ce programme vise à contribuer aux efforts de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux impacts des changements climatiques dans les pays francophones les plus vulnérables.



🌊 Pour ce qui est de **favoriser des partenariats structurants** (mesure 7.2.4), le [ROBVQ](#), les sept OBV adjacents à la rivière des Outaouais et la [TCR du Haut-Saint-Laurent – Grand-Montréal](#) ont poursuivi les efforts de mise en place de la gestion intégrée de l'eau pour la rivière des Outaouais avec l'implication de l'ensemble des acteurs de l'eau de la zone. Pour ce faire, ils ont :

- Réalisé, en février 2021, un portrait préliminaire et des fiches problématiques de la zone;
- Tenu le 24 février 2021, une rencontre avec tous les partenaires susmentionnés sur la structure de gouvernance;
- Tenu, le 19 mars 2021, la première rencontre de la démarche de consultation des acteurs de l'eau de la zone sur les problématiques.

### **Objectif 3 : Favoriser l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l'eau régionale et par bassins versants**

🌊 Un deuxième appel à projets s'est tenu du 26 février au 12 juin 2020 dans le cadre du [Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau](#) (PSREE). Au départ, ce second appel à projets devait se terminer le 29 mai 2020 mais, en raison des différentes mesures de lutte contre la COVID-19 mises en œuvre, la date de fin a été repoussée. Au terme de ce deuxième appel à projets, 46 demandes d'aide financière ont été déposées au [MELCC](#). Au total, [14 projets ont été retenus pour financement](#), ce qui représente près de 970 000 \$ en aide financière. Ces projets ont débuté en novembre 2020 et sont présentement dans la première phase de mise en œuvre. Les [projets retenus dans le cadre du premier appel](#) à projets du PSREE, quant à eux, sont présentement dans leur deuxième phase de mise en œuvre.

Un troisième appel à projets s'est déroulé du 19 octobre au 27 novembre 2020. Au terme de cet appel à projets, 74 demandes ont été déposées et [12 projets](#) ont pu être retenus pour financement.

Rappelons que le PSREE  **vise à soutenir la réalisation d'actions inscrites dans les PDE et les PGIR** (mesure 7.3.1) en lien avec les six enjeux de la gestion intégrée des ressources en eau, dans le but de favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et une meilleure protection des milieux hydriques et des écosystèmes aquatiques.

# Budgets



## Tableau de l'avancement des budgets

<i>Objectif</i>	<i>Budget révisé 2018-2023</i>	<i>Dépenses réelles 2020-2021</i>	<i>Cumulatif des dépenses réelles</i>	<i>Pourcentage cumulatif du budget dépensé</i>
<i>Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population</i>	<i>143 124 808 \$</i>	<i>21 429 898 \$</i>	<i>55 786 382 \$</i>	<i>39 %</i>
<i>Objectif 1 : Protéger les sources d'eau potable des communautés</i>	<i>32 000 000 \$</i>	<i>7 300 000 \$</i>	<i>13 500 000 \$</i>	<i>42 %</i>
<i>Objectif 2 : Assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante</i>	<i>2 506 908 \$<sup>6</sup></i>	<i>597 766 \$</i>	<i>1 818 230 \$</i>	<i>73 %</i>
<i>Objectif 3 : Poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l'amélioration des pratiques sur l'ensemble du territoire</i>	<i>71 560 500 \$</i>	<i>3 578 711 \$</i>	<i>14 685 186 \$</i>	<i>21 %</i>
<i>Objectif 4 : Poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation de l'industrie</i>	<i>37 057 400 \$</i>	<i>9 953 421 \$</i>	<i>25 782 966 \$</i>	<i>70 %</i>

<sup>6</sup> Le budget de la mesure 1.2.3, Sensibiliser les citoyens à l'importance de vérifier la qualité de l'eau de leur puits, a été bonifié depuis l'annonce du Plan économique du Québec de mars 2018. Toutefois, comme ces sommes supplémentaires proviennent du poste budgétaire associé au suivi et à la coordination de la mise en œuvre de la SQE, elles ne devaient pas se retrouver dans le budget révisé 2018-2023 de l'objectif 2. Par conséquent, elles ont été retirées du budget révisé de l'objectif 2 et sont comprises dans les 5 M\$ apparaissant au bas du tableau en page 59 du présent bilan. Il en est de même pour le budget de la mesure 1.2.4, Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau potable par les municipalités du Québec.



<i>Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques</i>	<i>91 378 800 \$</i>	<i>20 081 102 \$</i>	<i>53 708 730 \$</i>	<i>59 %</i>
<i>Objectif</i>	<i>Budget révisé 2018-2023</i>	<i>Dépenses réelles 2020-2021</i>	<i>Cumulatif des dépenses réelles</i>	<i>Pourcentage cumulatif du budget dépensé</i>
<i>Objectif 1 : Conserver et restaurer les milieux aquatiques</i>	31 621 300 \$	7 246 916 \$	22 889 886 \$	72 %
<i>Objectif 2 : Protéger les espèces en situation précaire</i>	6 625 000 \$ <sup>7</sup>	973 076 \$	4 584 023 \$	69 %
<i>Objectif 3 : Accroître la superficie du réseau d'aires protégées aquatiques</i>	40 760 000 \$ <sup>8</sup>	9 044 000 \$	17 514 000 \$	43 %
<i>Objectif 4 : Favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes</i>	12 372 500 \$	2 817 110 \$	8 720 821 \$	70 %
<i>Orientation 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau</i>	<i>117 295 373 \$</i>	<i>15 114 859 \$</i>	<i>59 230 063 \$</i>	<i>50 %</i>
<i>Objectif 1 : Renforcer l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau</i>	10 148 372 \$ <sup>9</sup>	268 826 \$	1 169 778 \$	12 %
<i>Objectif 2 : Améliorer les outils de prévision et de prévention des risques liés à l'eau</i>	61 447 000 \$ <sup>10</sup>	8 586 033 \$	38 800 285 \$	63 %
<i>Objectif 3 : Moderniser la gestion des barrages</i>	45 700 000 \$	6 260 000 \$	19 260 000 \$	42 %

<sup>7</sup> Le budget de la mesure 2.2.2, Protéger les espèces en situation précaire, a été révisé à la baisse en 2019-2020 par le MFFP.

<sup>8</sup> Le budget de la mesure 2.3.1, Atteindre les objectifs gouvernementaux d'aires protégées et assurer leur pérennité, a été revalidé en 2019-2020 et il correspond bel et bien à ce qui a été annoncé dans le Plan économique du Québec de mars 2018.

<sup>9</sup> Les prévisions budgétaires de la mesure 3.1.3 étaient basées sur une hypothèse du nombre de projets retenus pour financement dans le cadre des appels à projets du Programme d'excellence en gestion des eaux de pluviales. Maintenant que le programme est fermé et que le nombre de projets est déterminé, il est plus facile d'estimer les budgets annuels. De fait, les budgets prévisionnels de la mesure 3.1.3 ont été corrigés, ce qui augmente le budget prévisionnel de l'objectif 3.1.

<sup>10</sup> La mesure 3 du Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie, rendu public le 3 avril 2020, vise à bonifier d'un montant de 8 M\$ l'aide financière accordée par le MAMH aux organismes municipaux pour l'actualisation de leur cartographie des zones inondables. De fait, les budgets prévisionnels de la mesure 3.2.3 ont été revus à la hausse, ce qui augmente aussi les budgets prévisionnels de l'objectif 3.2.



<i>Objectif</i>	<i>Budget révisé 2018-2023</i>	<i>Dépenses réelles 2020-2021</i>	<i>Cumulatif des dépenses réelles</i>	<i>Pourcentage cumulatif du budget dépensé</i>
<b><i>Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau</i></b>	<b><i>105 500 808 \$</i></b>	<b><i>16 962 455 \$</i></b>	<b><i>42 266 631 \$</i></b>	<b><i>40 %</i></b>
<i>Objectif 1 : Développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau</i>	16 180 000 \$	4 014 800 \$	12 050 461 \$	74 %
<i>Objectif 2 : Encourager l'application des meilleures normes environnementales au transport maritime commercial</i>	81 257 187 \$ <sup>11</sup>	11 463 055 \$	25 046 876 \$	31 %
<i>Objectif 3 : Soutenir le développement des technologies liées à l'eau</i>	4 000 000 \$	1 000 000 \$	3 000 000 \$	75 %
<i>Objectif 4 : Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau</i>	4 063 621 \$ <sup>12</sup>	484 600 \$	2 169 294 \$	53 %
<b><i>Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau</i></b>	<b><i>3 445 000 \$</i></b>	<b><i>728 993 \$</i></b>	<b><i>3 395 637 \$</i></b>	<b><i>99 %</i></b>
<i>Objectif 1 : Encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable d'eau</i>	1 745 000 \$	728 993 \$	1 695 631 \$	97 %
<i>Objectif 2 : Promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique</i>	1 700 000 \$	0 \$	1 700 000 \$	100 %

<sup>11</sup> Les budgets des mesures 4.2.1 et 4.2.2, Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire en matière de réduction ou d'évitement des émissions de GES et Programme visant la réduction ou d'évitement des émissions de GES par le développement du transport intermodal, ont été réduits de 5 M\$ et de 30 M\$ respectivement en 2019-2020 étant donné les nombreuses interruptions des programmes.

<sup>12</sup> Le budget de la mesure 4.4.2 est ajusté annuellement. En effet, le programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative (APEPR) permet la réalisation de projets sur deux ans, ce qui fait que les ajustements apportés aux budgets prévus sont dus à la répartition en montants prévus pour la première année et pour la deuxième année.



<i>Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau</i>	<i>32 407 071 \$</i>	<i>8 245 716 \$</i>	<i>20 967 148 \$</i>	<i>65 %</i>
<i>Objectif</i>	<i>Budget révisé 2018-2023</i>	<i>Dépenses réelles 2020-2021</i>	<i>Cumulatif des dépenses réelles</i>	<i>Pourcentage cumulé du budget dépensé</i>
<i>Objectif 1 : Poursuivre et consolider l'acquisition des connaissances essentielles à la protection et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, y compris pour la coopération intergouvernementale et internationale</i>	9 358 216 \$	2 199 433 \$	6 493 881 \$	69 %
<i>Objectif 2 : Concevoir des outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances</i>	21 848 855 \$ <sup>13</sup>	5 826 284 \$	14 208 267 \$	65 %
<i>Objectif 3 : Consolider la recherche et le partage d'expertise dans le domaine de l'eau</i>	1 200 000 \$	220 000 \$	265 000 \$	22 %

<sup>13</sup> Le budget de la mesure 6.2.2, Assurer le déploiement du Portail des connaissances sur l'eau (PCE), a été révisé à la hausse en 2019-2020, car le budget disponible pour effectuer les améliorations récurrentes du PCE n'a pas été pris en compte lors de la première année.



<i>Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau</i>	<i>49 185 090 \$</i>	<i>2 030 037 \$</i>	<i>37 701 940 \$</i>	<i>77 %</i>
<b>Objectif</b>	<b>Budget révisé 2018-2023</b>	<b>Dépenses réelles 2020-2021</b>	<b>Cumulatif des dépenses réelles</b>	<b>Pourcentage cumulatif du budget dépensé</b>
<i>Objectif 1 : Consolider la gestion intégrée des ressources en eau au Québec</i>	34 222 500 \$	840 167 \$	31 770 000 \$	93 %
<i>Objectif 2 : Poursuivre et renforcer la coopération intergouvernementale et internationale afin de promouvoir les intérêts du Québec et favoriser la gestion intégrée de l'eau</i>	1 462 590 \$	227 037 \$	465 358 \$	32 %
<i>Objectif 3 : Favoriser l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l'eau régionale et par bassins versants</i>	13 500 000 \$ <sup>14</sup>	963 000 \$	5 466 582 \$	40 %
<i>Assurer le suivi et la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de l'eau (SQE)</i>	5 000 000 \$	581 263 \$	2 094 651 \$	42 %
<b>Total</b>	<b>542 336 949 \$<sup>15</sup></b>	<b>83 593 061 \$</b>	<b>272 056 533 \$</b>	<b>50 %</b>

<sup>14</sup> Le Fonds bleu ayant pris fin au 31 mars 2020, une entente a été signée pour la période 2020-2021 à 2022-2023 à hauteur de 4,5 M\$ pour la gestion des deux programmes qui composent la mesure 7.3.2. Cela a pour effet d'augmenter le budget prévisionnel de l'objectif 7.3.

<sup>15</sup> Le total initialement prévu et publié dans le Plan d'action 2018-2023 est de 547 665 262 \$. Les notes de bas de pages précédentes expliquent la différence entre ce budget initial et le budget révisé.

# Annexe



## ANNEXE 1 : Tableau résumé des indicateurs de suivi des neuf cibles de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, réalisé par l'ISQ

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
<b>ORIENTATION 1. ASSURER UNE EAU DE QUALITÉ POUR LA POPULATION</b>		
1.1 Pourcentage des municipalités du Québec responsables d'un réseau de distribution d'eau potable qui ne fait pas l'objet d'un avis d'ébullition ou de non-consommation en vigueur depuis plus d'un an.	À l'horizon 2030, toutes les municipalités du Québec méridional ont accès à une eau potable de qualité qui respecte les plus hauts standards.	98,2 % des municipalités (2020).
1.2 Pourcentage des municipalités répondant aux exigences du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU).	À l'horizon 2030, plus de 90 % des municipalités sont conformes aux standards de traitement des eaux usées.	82,9 % des OMAEU conformes (31 mars 2021).
<b>ORIENTATION 2. PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES</b>		
2.1 Nombre et superficies de milieux naturels humides ou hydriques désignés sur plan en vertu de l'article 13 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.	À l'horizon 2030, il n'y a eu aucune perte nette de milieux humides et hydriques au Québec depuis l'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques en 2017.	Indicateur en développement.
Indicateur en développement.		Indicateur en développement.
<b>ORIENTATION 3. MIEUX PRÉVENIR ET GÉRER LES RISQUES LIÉS À L'EAU</b>		
3.1 Pourcentage des municipalités locales qui disposent d'un plan de sécurité civile respectant les exigences établies dans le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.	À l'horizon 2030, toutes les municipalités québécoises (100 %) ont déterminé leurs vulnérabilités et sont préparées à faire face aux sinistres naturels liés à l'eau.	75,8 % des municipalités (2019)



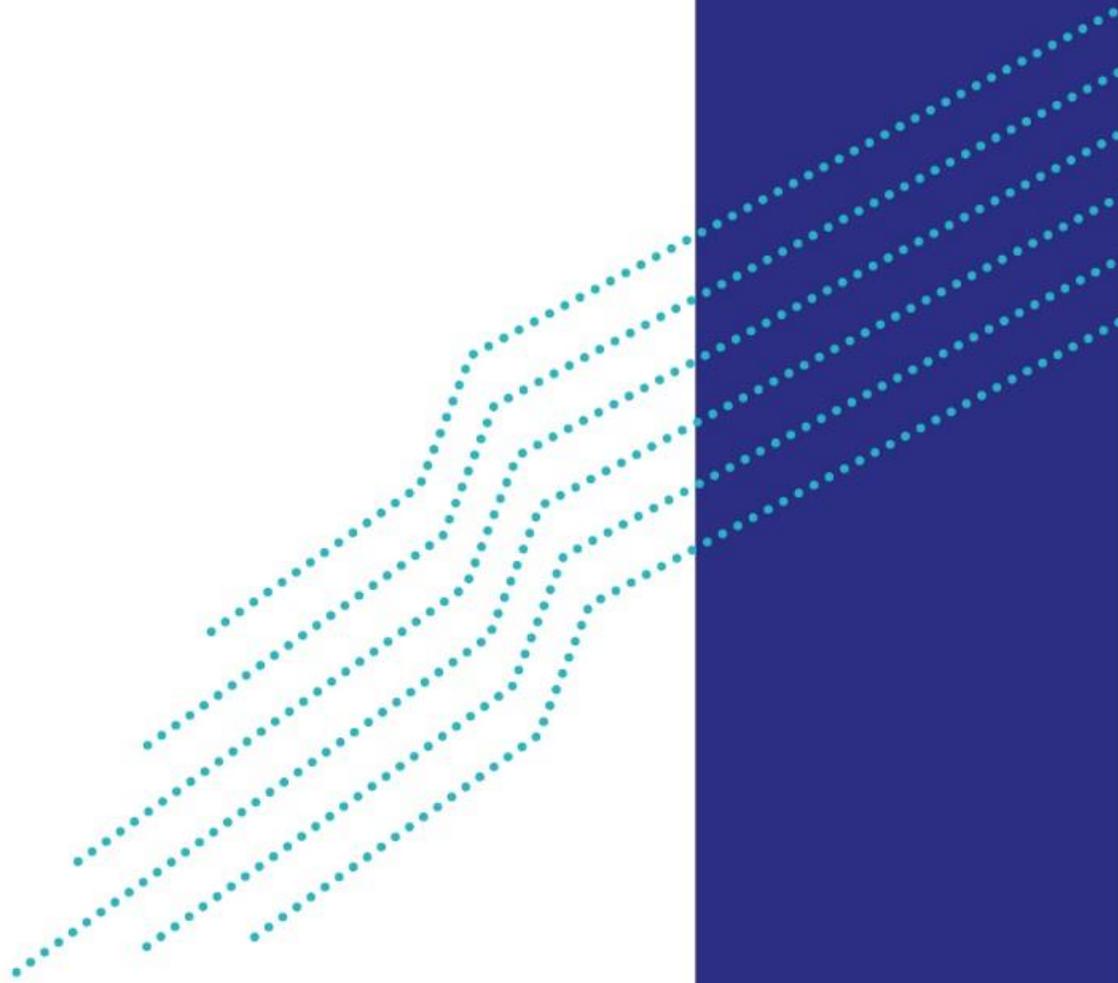
INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
<b>ORIENTATION 4. MISER SUR LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE L'EAU</b>		
4.1 Retombées économiques liées aux secteurs du transport par eau, de la pêche commerciale, de l'aquaculture, de la préparation et du conditionnement de poissons et fruits de mer, de la fabrication de boissons gazeuses et de glace et de la construction de navires et d'embarcations.	À l'horizon 2030, la part du secteur de l'eau dans l'économie québécoise s'est accrue.	Les six secteurs de l'eau représentent 0,29 % du PIB total du Québec (2017), ce qui correspond à une augmentation de 0,01 % par année depuis 2015.
<b>ORIENTATION 5. PROMOUVOIR UNE UTILISATION DURABLE DE L'EAU</b>		
5.1 Pourcentage de réduction de la quantité d'eau potable distribuée par personne par jour par rapport à l'année de référence 2015.	À l'horizon 2025, le Québec a réduit sa consommation d'eau de 20 % par rapport à 2015.	525 litres (2018), soit une diminution de 8,4 % par rapport à 2015.
<b>ORIENTATION 6. ACQUÉRIR ET PARTAGER LES MEILLEURES CONNAISSANCES SUR L'EAU</b>		
6. Bilan de l'accès aux connaissances sur l'eau répertoriées sur le Portail des connaissances sur l'eau (PCE).	À l'horizon 2030, les acteurs de l'eau ont un plus grand accès aux connaissances et aux outils d'aide à la décision.	<p>2 318 abonnés au PCE (30 juin 2021), soit une augmentation de 489 abonnés par rapport à 2019-2020 comparativement à une augmentation de 909 abonnés entre 2018-2019 et 2019-2020.</p> <p>30 527 connexions au PCE (30 juin 2021), soit une augmentation de 10 401 connexions par rapport à 2019-2020 comparativement à une augmentation de 17 232 connexions entre 2018-2019 et 2019-2020.</p> <p>515 432 pages vues (30 juin 2021), soit une augmentation de 169 746 pages par rapport à 2019-2020 comparativement à une augmentation de 298 686 pages entre 2018-2019 et 2019-2020.</p>



INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
<b>ORIENTATION 6. ACQUÉRIR ET PARTAGER LES MEILLEURES CONNAISSANCES SUR L'EAU</b>		
<p>6. Bilan de l'accès aux connaissances sur l'eau répertoriées sur le Portail des connaissances sur l'eau (PCE).</p>	<p>À l'horizon 2030, les acteurs de l'eau ont un plus grand accès aux connaissances et aux outils d'aide à la décision.</p>	<p>239 sites de collaboration (30 juin 2021), soit une augmentation de 70 sites comparativement à une augmentation de 77 sites entre 2018-2019 et 2019-2020.</p> <p>19 214 Mo de documents stockés (30 juin 2021), soit une augmentation de 12 979 Mo par rapport à 2019-2020.</p>
<b>ORIENTATION 7. ASSURER ET RENFORCER LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU</b>		
<p>7.2 Pourcentage des MRC qui ont tenu compte des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée régionaux dans leurs outils d'aménagement du territoire (schéma d'aménagement et de développement – SAD).</p>	<p>À l'horizon 2030, toutes les municipalités régionales de comté (MRC) tiennent compte des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée régionaux dans leurs outils de planification du territoire.</p>	<p>Données à venir.</p>
<p>7.1.1 Financement et ressources alloués aux organismes de bassins versants.</p>	<p>À l'horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.</p>	<p>Contribution financière annuelle du gouvernement : 9,65 M\$ en 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021.</p> <p>Ressources et contribution des fonds de contrepartie : 4,7 % en 2020-2021.</p>



INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
<b>ORIENTATION 7. ASSURER ET RENFORCER LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU</b>		
7.1.2 Cadre législatif et outils réglementaires adaptés à la gestion intégrée de l'eau et à l'échelle du bassin versant - prise en compte des préoccupations contenues dans les plans directeurs de l'eau (PDE) lors de l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH).	À l'horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.	Aucun PRMHH encore déposé (31 mars 2021).
7.1.3 Implication et mobilisation des acteurs au sein des organismes de bassins versants - répartition des secteurs dûment représentés au sein des conseils d'administration des organismes de bassins versants.	À l'horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.	Secteur communautaire et environnemental : 34 %.  Secteur municipal : 32,2 %.  Secteur économique : 26 %.  Autres secteurs : 7 %.  Secteur autochtone : 1,0 %.
7.1.4 Production et diffusion de données et connaissances par les organismes de bassins versants.		Données à venir.



**Environnement  
et Lutte contre  
les changements  
climatiques**

**Québec** 